La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2006, sous le numéro D 05-1262-A01 conformément aux dispositions de l'article 212-13-4 du règlement général de l'AMF. Elle complète le document de référence déposé le 9 Novembre 2005 sous le numéro D 05-1262. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vilmorin Clause & Cie, BP 1 – 63 720 Chappes, sur le site internet de la société (www.vilmorinclause.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

Sommaire

1. Les activités

1.1 Activités Professionnelles …….....page 4

1.2 Activité Grand Public ……page 4

2. Le gouvernement d'entreprise

2.1 Présentation du Conseil d'Administration ……..page 5

2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration ……...page 9

- Régime de gouvernement d'entreprise
- Conflits d'intérêt
- Organes de contrôle

3. Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires

3.1 L'action Vilmorin Clause & Cie……..page 11

- Fiche signalétique de l'action
- Interventions de la société sur actions propres
- Animation et liquidité du titre
- Division du nominal
- Volume traité

3.2 Organigramme financier au 31.12.2005 ……page 13

3.3 Capital et actionnariat……page 14

- Répartition du capital au 28.02.06
- Etablissement assurant la gestion des titres et des comptes nominatifs purs

4. Cahier des informations financières et légales

4.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage ……..……..page 14

4.2 Comptes semestriels……...page 15

4 .2.1 Passage aux normes IFRS ……..…page 15

- Note de transition
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la note de transition

4 .2.2 Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes semestriels ……page 51

4.2.3 Comptes semestriels ……...page 53

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

4.3 Evolutions récentes et perspectives d'avenir…….page 95

■ Evolutions récentes
■ Perspectives d'avenir

4.4 Responsabilité de la mise à jour du document de référence ……...page 97

4.5 Table de concordance ……...page 98

1. Les activités

1.1 Activités Professionnelles

Le Chapitre « Les activités : bilan et perspectives », paragraphe « Activité Professionnelles » du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 21) est actualisé comme suit :

Vilmorin Clause & Cie a conclu en Mars 2006 la prise de contrôle majoritaire de la société japonaise Mikado Seed Growers, dont elle détenait déjà une participation à hauteur de 20 %. En accord avec les autres actionnaires de la société, Vilmorin Clause & Cie a porté sa participation à 54,3 % du capital de Mikado suite à une augmentation de capital qui lui a été réservée.

Entreprise familiale créée en 1949, Mikado Seed Growers est un des principaux producteurs japonais de semences potagères destinées au Professionnels de la production légumière. La société détient de fortes positions sur des espèces telles que le radis daikon, la pastèque et le melon.

Localisée dans la province de Chiba, l'entreprise compte 69 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de yens (environ 21 millions d'euros). L'activité est essentiellement concentrée sur le Japon ainsi que sur la Chine où Mikado dispose d'une filiale près de Dalian (province du Liaoning).

Cette opération a pour objectif d'accélérer la croissance des activités de Vilmorin Clause & Cie sur le marché japonais et plus largement sur la zone asiatique.
Vilmorin Clause & Cie et les actionnaires minoritaires respectifs de Mikado Seed Growers et de Kyowa Seed ont par ailleurs ouvert des négociations en vue d'un rapprochement des deux entreprises. L'objectif est de permettre la création à terme d'un pôle opérationnel japonais de premier rang tant en termes de ressources génétiques, d'investissement en recherche que de positions commerciales.

Cette opération de prise de contrôle a été conduite au travers de la mise en place d'une nouvelle société holding, baptisée « VCC Japan », détenue à 100% par Vilmorin Clause & Cie et destinée à regrouper au sein d'une même entité l'ensemble des participations japonaises.

1.2 Activités Grand Public

Le Chapitre « Les activités : bilan et perspectives », paragraphe « Activité Grand Public » du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 29) est actualisé comme suit :

Vilmorin Clause & Cie a annoncé en juin 2005, la réorientation de ses activités Grand Public sur les marchés européens du jardinage et les réseaux de distribution à forte valeur ajoutée.

L'accord de cession intégrale de sa participation dans Ferry Morse Seed Company (Fulton, Kentucky) avec le groupe norvégien Jiffy International AS est venu concrétiser une étape importante du plan d'action. Cet accord s'est conclu pour un prix de cession brut incluant la cession de la marque de 24,6 millions de dollars.

Parallèlement, Flora Frey en Allemagne, a poursuivi la mise en œuvre de sa restructuration en appliquant un plan de rationalisation commerciale et en transférant les équipements industriels du site de production de Lüneburg sur celui de Solingen.

Enfin, dans le cadre de l'application de ce plan de réorientation des activités Grand Public, les participations des sociétés Van den Berg (Pays-Bas) et Flora Geissler (Suisse) ont été transférées à Oxadis (France). L'atelier de conditionnement de bulbes à fleurs d'Oxadis, localisé à la Ménitré, est en cours de transfert sur le site de Van den Berg au Pays-Bas.

2. Le gouvernement d'entreprise

2.1 Présentation du Conseil d'Administration

Le Chapitre « Le gouvernement d'entreprise », paragraphe « Présentation du Conseil d'Administration» du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 63) est complété par les données suivantes :

Suite à l'adoption des résolutions 5 à 10 proposées à l'Assemblée Générale du 13 décembre 2005, les mandats de Messieurs Gérard Renard, François Heyraud, Jean-Denis Poulet, Raoul Faure, François Deloche et Daniel Chéron ont été renouvelés. A la date de dépôt du présent document d'actualisation, leurs mandats sont les suivants :

■ Président Directeur Général

Gérard Renard

Entrée en fonction : 1998
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

De formation spécialisée en agronomie et en agriculture, M. Gérard Renard exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin Clause & Cie, les fonctions de Vice-Président du Groupe Limagrain, de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, Président de l'Interconsulaire du Puy-de-Dôme.

• Président Directeur Général
Clause Tézier.

• Président du Conseil d'Administration
Clause Tézier Iberica (Espagne), Clause Tézier Italia (Italie), Nickerson Zwaan (Royaume-Uni), Vilmorin, Vilmorin Iberica (Espagne), Vilmorin Italia (Italie).

• Président du Conseil de Tutelle
Nickerson Zwaan (Pays-Bas), Nickerson Zwaan (Allemagne).

• Président du Board
American Bio Corporation (Etats-Unis), Harris Moran (Etats-Unis), Plant Development Australia (Australie), Vilmorin Inc (Etats-Unis).

• Membre du Comité Consultatif
Flora Frey (Allemagne).

• Membre du Conseil de Tutelle
Van den Berg (Pays-Bas)

• Membre du Board
Suttons (Royaume-Uni)

• Membre du Conseil de Gérance
Semillas Limagrain de Chile (Chili)

• Administrateur
Oxadis, Oxadis (Italie), Groupe Limagrain Holding, Limagrain (Vice-Président), Maïcentre, Hazera Genetics (Israël), Marco Polo Seed (Thaïlande).

• Membre du Conseil de Surveillance
Groupe Limagrain Luxembourg (Luxembourg)

• Membre du Comité d'Administration
Sélia

■ Administrateur Directeur Général Délégué

Daniel Chéron

Entrée en fonction : 2004
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

De formation supérieure en sciences économiques, M. Daniel Chéron est également Directeur Général Adjoint du Groupe Limagrain depuis 1996 et en a dirigé, depuis 1993, les activités agro-industrielles.

• Directeur Général Délégué
Limagrain Agro-Industrie.

• Membre du Board
Limagrain Genetics Corp (Etats-Unis)

■ Administrateurs

François Heyraud

Entrée en fonction : 2000
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

• Président Directeur Général
Oxadis
• Président du Conseil d'Administration
Oxadis (Italie)

• Président du Conseil de Surveillance
CNOS Vilmorin (Pologne)

• Président du Conseil de Tutelle
Van den Berg (Pays-Bas)

• Président du Board
Suttons (Royaume-Uni).

• Président du Comité consultatif
Flora Frey (Allemagne)

• Membre du Board
American Bio Corporation (Etats-Unis)

• Administrateur
Groupe Limagrain Holding, Limagrain, Maïcentre, Top Green.

• Membre du Comité d'Administration
Sélia.

François Deloche

Entrée en fonction : 1998
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

• Membre du Comité Consultatif
Flora Frey (Allemagne)

• Membre du Board
American Bio Corporation (Etats-Unis), Suttons (Grande-Bretagne).

• Administrateur
Oxadis, Oxadis Italia (Italie), Groupe Limagrain Holding, Limagrain.

• Membre du Conseil de Tutelle
Van den Berg (Pays-Bas)

Raoul Faure

Entrée en fonction : 1995
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

• Membre du Board
American Bio Corporation (Etats-Unis), Harris Moran (Etats-Unis), Vilmorin Inc (Etats-Unis).

• Administrateur
Clause Tézier, Clause Tézier Iberica (Espagne), Clause Tézier Italia (Italie), Groupe Limagrain Holding, Hazera Genetics (Israël), Limagrain, Marco Polo Seed (Thaïlande), Nickerson Zwaan (Royaume-Uni), Vilmorin, Vilmorin Iberica (Espagne), Vilmorin Italia (Italie).

• Membre du Conseil de Tutelle
Nickerson Zwaan (Pays-Bas), Nickerson Zwaan (Allemagne).

Jean-Denis Poulet

Entrée en fonction : 1991
Renouvellement de fonction : 2005
Expiration du mandat : 2008

• Membre du Board
American Bio Corporation (Etats-Unis) (Vice-Président), Harris Moran (Etats-Unis) (Vice-Président), Vilmorin Inc (Etats-Unis).

• Administrateur
Clause Tézier, Clause Tézier Iberica (Espagne), Clause Tézier Italia (Italie), Groupe Limagrain Holding, Hazera Genetics (Israël), Limagrain, Marco Polo Seed (Thaïlande), Nickerson Zwaan (Royaume-Uni), Vilmorin, Vilmorin Iberica (Espagne), Vilmorin Italia (Italie).

• Membre du Conseil de Tutelle
Nickerson Zwaan (Pays-Bas), Nickerson Zwaan (Allemagne).

Jean-Paul Faure

Entrée en fonction : 2004
Expiration du mandat : 2007

• Membre du Comité Consultatif
Flora Frey (Allemagne)

• Administrateur
Oxadis, Oxadis (Italia), Groupe Limagrain Holding, Limagrain

• Membre du Board
Suttons (Grande-Bretagne), American Bio Corporation (Etats-Unis)

• Membre du Conseil de Tutelle
Van den Berg (Pays-Bas)

2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Chapitre « Le gouvernement d'entreprise », paragraphe « Fonctionnement du Conseil d'Administration» du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 64) est complété et actualisé par les données suivantes :

■ Régime de gouvernement d'entreprise

Les informations relatives au gouvernement d'entreprise figurent en pages 63 à 66 du document de référence. Le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes relatifs, figurent pages 86 à 91 du document de référence.

■ Conflits d'intérêt

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la direction serait partie.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la direction concernant la cession de leur participation au capital de la société.

A la connaissance de la société, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière

■ Organes de contrôle

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG AUDIT Département de KPMG SA
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par Mme Catherine PORTA
Date de nomination : 2002
Date d'expiration du mandat : 2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)

VISAS 4 Commissariat
56, Boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
Représenté par M. Claude AUBERT
Date de nomination : 2005
Date d'expiration du mandat : 2011 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Jean-Luc DECORNOY
2 bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 2002
Date d'expiration du mandat : 2008 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)

M. Olivier DELARUE
56, Boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
Date de nomination : 2005
Date d'expiration du mandat : 2011 (AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)

3. Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires

3.1 L'action Vilmorin Clause & Cie

Le Chapitre « Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires », partie « L'action Vilmorin Clause & Cie » du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 73) est actualisé comme suit :

■ Fiche signalétique de l'action

L'action Vilmorin Clause & Cie est répertoriée selon la nomenclature ICB conformément à la nouvelle classification Euronext et classée dans le secteur « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).

■ Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale Mixte du 13.12.2005, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n° 2273/2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix maximum d'achat de 250 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 315 000 actions, représentant un engagement maximum potentiel de 75 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.

■ Animation et liquidité du titre

A compter du 3 janvier 2006 et pour une durée indéterminée, Vilmorin Clause & Cie a confié à Oddo Midcap la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, en vue d'assurer l'animation du marché de son titre.

Ce contrat, conclu annuellement et renouvelable par tacite reconduction, est conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) telle qu'approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés par Vilmorin Clause & Cie en compte de liquidité :

- nombre de titres : 3 059 au nominal de 45,75 euros
- espèces : 597,54 euros

Au 31.03.2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre de titres : 3041 au nominal de 15,25 euros
- espèces : 11 020,43 euros

■ Division du nominal

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action constatée au cours des deux derniers exercices et afin de favoriser à la fois l'accessibilité et la liquidité du titre Vilmorin Clause & Cie, l'Assemblée Générale Mixte du 13.12.2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à la division par trois de la valeur nominale des actions.

A l'issue de cette opération, intervenue le 18 janvier 2006, le capital social se compose de 9 566 979 actions de 15,25 euros chacune (à raison d'une action ancienne pour trois actions nouvelles), soit un capital total d'un montant inchangé de 145 896 429,75 euros.

Les actions nouvelles, issues de la division d'actions anciennes, continuent de disposer des mêmes droits antérieurs et notamment, pour certaines d'entre elles, du droit de vote double.

■ Volumes traités

Année	**Mois**	**Nombre d'actions échangées**	**Capitaux échangés K€**	**Cours extrême le plus haut €**	**Cours extrême le plus bas €**
2005	**Octobre**	113 196	6 081	56,00	52,37
	Novembre	85 293	4 597	55,33	52,47
	Décembre	52 140	2 941	58,67	54,00
2006	**Janvier**	38 791	2 154	57,00	54,00
	Février	68 697	4 095	61,20	56,20
	Mars	70 516	4 426	65,00	60,50

Source : Euronext ParisBourse

3.2 Organigramme financier au 31.12.2005

Le Chapitre « Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires » du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 73) est complété par l'organigramme simplifié qui suit. La liste des participations complètes figure en annexe des comptes semestriels pages 75 et 76.

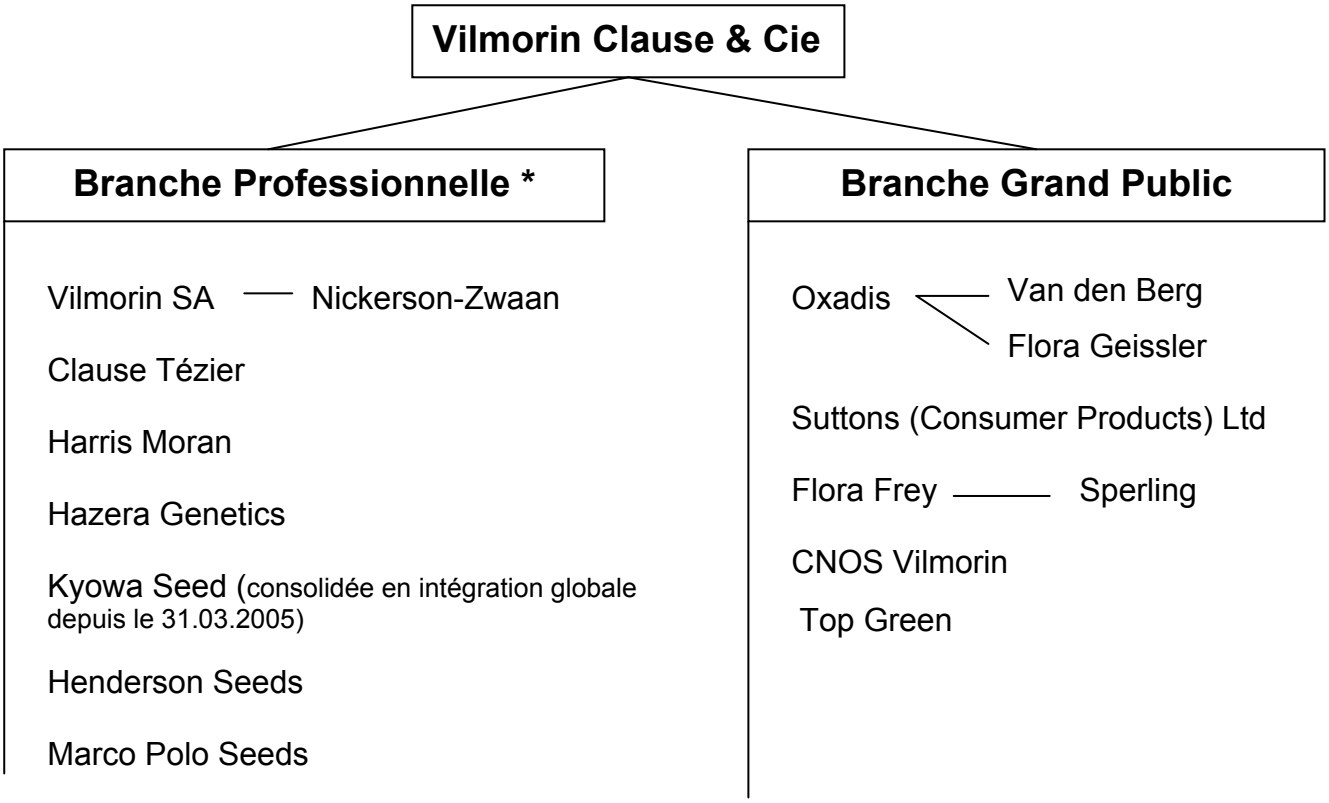

* Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005-2006, Vilmorin Clause & Cie a pris le contrôle majoritaire de Mikado Seed Growers, consolidée en intégration globale à compter du 01.05.2006.

3.3 Capital et actionnariat

Le Chapitre « Vilmorin Clause & Cie et ses actionnaires », partie « Capital et Actionnariat » du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 76) est actualisé comme suit :

■ Répartition du capital au 28.02.06

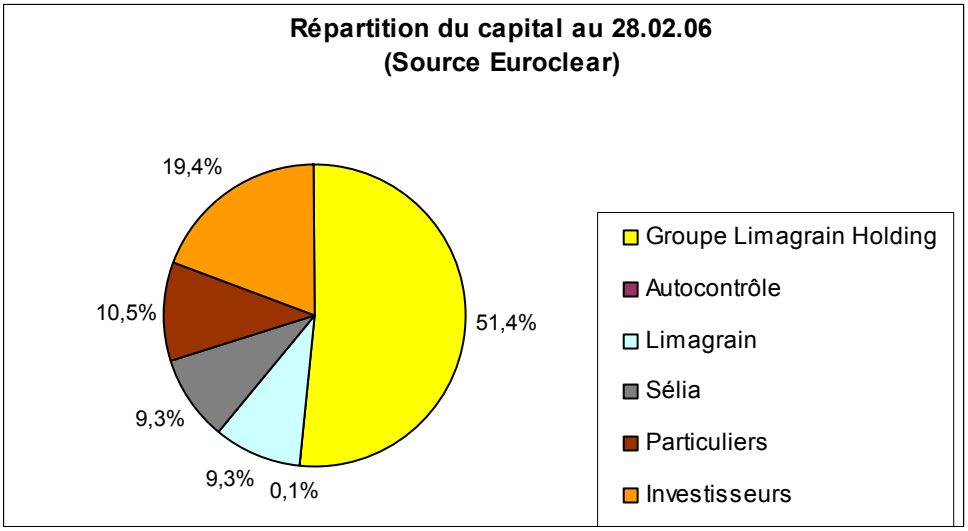

Le Groupe Limagrain détient au 28.02.06, au travers des sociétés Groupe Limagrain Holding, Limagrain, Sélia et la part dédiée à l'autocontrôle, 70,1% du capital de Vilmorin Clause & Cie.

■ Etablissement assurant la gestion des titres et des comptes nominatifs purs

CACEIS Corporate Trust (Crédit Agricole Caisse d'Epargne Investor Services) – 14 rue rouget de l'Isle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 09 – Tel : +33 (0)1 43 23 84 24

4. Cahier des informations financières et légales

4.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Litiges :

Aucun litige susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes des sociétés du périmètre consolidé de VCC n'est à déclarer.

4 .2 Comptes semestriels

Le Chapitre « Cahier des informations financières et légales », partie « Comptes annuels» du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (page 86 est actualisé comme suit :

4.2.1 Passage aux normes IFRS

■ Note de transition

1 - Introduction

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Vilmorin Clause & Cie, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, seront établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS applicables au 30 juin 2006 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS / IFRS seront ceux de l'exercice clos au 30 juin 2006 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005 établis selon le même référentiel. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005-2006, Vilmorin Clause & Cie a préparé des informations financières 2004-2005 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu de ce passage sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er juillet 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005-2006.

- le bilan au 30 juin 2005 ainsi que le compte de résultat de l'exercice 2004-2005.

Cette note expose :

- d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er juillet 2004.

- et d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués avec les effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture ainsi que sur les résultats de l'exercice 2004-2005.

Les comptes IFRS 2004-2005 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS" et en application des normes en vigueur au 30 juin 2006 telles que connues à ce jour.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005-2006, les comptes consolidés retraités ne comportent pas d'information comparative au titre de l'exercice

2003-2004, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS, qui seraient nécessaires pour donner à cet égard, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, en accord avec l'article n° 35 du règlement européen 809 du 29 avril 2004.

La base de préparation de ces informations financières décrites en notes annexes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations applicables de manière obligatoire au 30 juin 2006 telles qu'elles sont connues à ce jour.

- des normes et interprétations d'application obligatoire, postérieures au 30 juin 2005 pour lesquelles Vilmorin Clause & Cie a décidé d'une application anticipée.

- de la résolution que Vilmorin Clause & Cie anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005-2006.

- des options et des exemptions utilisées qui sont celles que Vilmorin Clause & Cie retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au 30 juin 2006.

En particulier, les comptes IFRS au 30 juin 2005 sont établis conformément aux normes IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" et IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" – publiées par l'IASB le 17 décembre 2003. Ces normes ont été adoptées par la Commission Européenne en vertu, respectivement, des règlements européens (CE) n° 2237/2004 du 29 décembre 2004 et n° 2086/2004 du 19 novembre 2004 (à l'exception de certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant l'option de la juste valeur et de la comptabilité de couverture).

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture indiqué ci-après ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005-2006 seront effectivement établis.

2 – Modalités de la première application des IFRS

2.1 – Principe général

Vilmorin Clause & Cie doit appliquer rétrospectivement sur toutes les périodes présentées et sur son bilan d'ouverture les principes comptables en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS.

Par conséquent, le bilan d'ouverture IFRS au 1er juillet 2004 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan au 30 juin 2004 présenté selon le règlement CRC 99-02 :

- comptabilisation et évaluation selon les IFRS de tous les actifs et passifs répondant aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel.

- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel ne répondant pas aux définitions ou critères de comptabilisation des IFRS.

- reclassements éventuels de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat conformément aux normes IFRS.

L'incidence de ces ajustements est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres à l'ouverture.

2.2 – Principes comptables et options retenues par Vilmorin Clause & Cie

2.2.1 – Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.2.2 – Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

En application de la norme IFRS 1, Vilmorin Clause & Cie a choisi d'utiliser l'exemption relative au non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'est appliquée que pour les acquisitions postérieures au 1er juillet 2004. Ceci implique en pratique qu'aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition au 1er juillet 2004 n'a été effectué.

Il est précisé ici qu'aucun écart d'acquisition n'a été imputé directement sur les capitaux propres en application de la position prise dans le bulletin de la COB n° 210 pour les opérations antérieures à la première application du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

2.2.3 – Méthodes de consolidation (IAS 27 – 28 – 31)

Vilmorin Clause & Cie n'a pas retenu l'option offerte par la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.4 – Immobilisations incorporelles (IAS 38)

a. Observations préalables

Vilmorin Clause & Cie a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations incorporelles selon la méthode du coût historique amorti. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs n'a pas été retenue. Par conséquent, seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 ont été maintenus au bilan.
Il est précisé par ailleurs, conformément à la norme IAS 38, que les dépenses de recherches sont enregistrées en charge sur l'exercice où elles sont encourues et que les frais de développement et de logiciels créés en interne sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent les critères énoncés ci-après.

b. Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- la faisabilité technique des projets est démontrée.
- il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin Clause & Cie estime qu'il est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

<u>Nature et contenu des projets immobilisés</u>

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin Clause & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin Clause & Cie, (semences potagères). Seuls les projets en relation étroite avec le développement stratégique sont retenus.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- l'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.

- les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.

- la mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming….

- les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération…..

- la mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matière première végétale en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans.

c. Les goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés (majoré des coûts annexes) et la part Vilmorin Clause & Cie dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Ces écarts ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises". Avant le 1er juillet 2004 ils étaient amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans. Leur montant a été figé à leur valeur nette comptable à la date de transition ; ils figurent désormais à l'actif du bilan sous la rubrique "Goodwill".

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Titres mis en équivalence". Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

d. Fonds commercial, savoir faire, parts de marché

Dès lors que ces actifs correspondaient à des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils ont été maintenus à l'actif du bilan et reclassés, conformément à la norme IFRS 1, sous la rubrique « Goodwill » car ne répondaient pas aux critères énoncés par IAS 38.

Ces actifs feront l'objet de tests de perte de valeur selon la même règle que celle exposée pour les écarts d'acquisition au § 2.2.6.

e. Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemple : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives….). Ils constituent des actifs incorporels identifiables car ils sont contrôlés par le Groupe.

Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin Clause & Cie considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies.

2.2.5 – Immobilisations corporelles (IAS 16)

a. Observation préalable

Vilmorin Clause & Cie a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs n'a pas été retenue. Toutefois, et ainsi que le prévoit IFRS 1, Vilmorin Clause & Cie a décidé d'appliquer à la date de première application le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques (terrains, constructions). A cet effet, des évaluations ont été réalisées par des experts indépendants.

b. Intérêts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

c. Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Vilmorin Clause & Cie pratiquait déjà cette approche en principes français pour ses investissements les plus significatifs. Il n'a pas été effectué de retraitement à ce titre à la date de transition l'impact n'étant pas significatif.

d. Amortissements

(d1) – Base d'amortissement

Vilmorin Clause & Cie a choisi de ne pas retenir, sauf cas particulier dûment justifié découlant le plus souvent de la nature des actifs concernés, de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels de Vilmorin Clause & Cie, compte tenu de leur spécificité, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

(d2) – Mode d'amortissement

Vilmorin Clause & Cie a procédé à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs industriels. Les plans d'amortissement utilisés par Vilmorin Clause & Cie sont en concordance avec les durées d'utilité effectives et aucun retraitement ne s'est avéré nécessaire.

(d3) – Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche et développement, frais généraux et administratifs….).

2.2.6 – Dépréciation d'actifs (IAS 36)

Au 1er juillet 2004, Vilmorin Clause & Cie a procédé aux tests de dépréciation des actifs, dont les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, prévus par les normes IAS 36 et IFRS 1. Ces tests n'ont conduit à aucune dépréciation significative, une procédure similaire étant déjà appliquée dans les comptes consolidés de Vilmorin Clause & Cie en normes françaises.
Dans le cadre du passage aux normes IFRS, Vilmorin Clause & Cie a affiné sa méthode de calcul et a déterminé les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ont été rattachés les différents actifs de Vilmorin Clause & Cie. Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

2.2.7– Contrats de location (IAS 17)

Vilmorin Clause & Cie a effectué une revue d'ensemble de ses contrats de location. Les biens d'importance significative financés par crédit bail ou location de longue durée et qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au

locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé conformément aux dispositions de IAS 17.

2.2.8 – Stocks et en-cours de production (IAS 2)

En application de la norme IAS 2 et, conformément à ce qui était retenu dans les normes françaises, les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

2.2.9 – Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin Clause & Cie participe à divers régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS et afin de s'assurer de l'harmonisation des méthodes d'évaluation, il a été procédé, avec l'aide d'actuaires externes, à un inventaire exhaustif de ses engagements à prestations définies.

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, les écarts actuariels différés liés aux engagements de retraites existants au 1er juillet 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie directe des capitaux propres.

Les écarts actuariels nés après le 1er juillet 2004 sont reconnus de façon prospective. Vilmorin Clause & Cie a choisi d'utiliser la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1er janvier 2004. La part supérieure à 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs de régime (le montant le plus important des deux est retenu comme base) est étalée sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires.

2.2.10 – Provisions (IAS 37)

Compte tenu des règles applicables en France, aucune divergence n'a été mise en évidence avec les principes définis selon la norme IAS 37.

2.2.11 – Subventions d'investissements (IAS 20)

Selon les principes antérieurement adoptés par Vilmorin Clause & Cie, les subventions d'investissements étaient directement retraitées en réserves de sorte qu'elles ne comportaient aucun impact sur le résultat.

En application de la norme IAS 20, Vilmorin Clause & Cie a décidé de porter les subventions pour investissements au bilan sous la rubrique "Produits différés" et de les rapporter au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquelles elles ont été perçues.

2.2.12 – Impôts différés (IAS 12)

A la différence des principes comptables français, la norme IAS 12 ne prévoit aucune exception à la comptabilisation d'impôt différé passif portant sur des écarts d'évaluation relatifs à des immobilisations incorporelles non amorties. En vertu de ce principe, il a donc été reconnu, à la date de transition, un impôt différé passif sur les matériels génétiques figurant à l'actif du bilan consolidé.

Il a, par ailleurs, été procédé à la reconnaissance d'un impôt différé actif ou passif sur les retraitements opérés dans le cadre de la conversion aux normes IFRS.

2.2.13 – Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.2.14 – Instruments financiers (IAS 32 – IAS 39)

2.2.14.1 – Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse.
- pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leurs valeurs nettes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt approprié.

A chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

2.2.14.2 – Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt ont été actualisées dans les conditions décrites au § 2.2.14.1 ci-dessus.

2.2.14.3 – Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés (IAS 32 – IAS 39)

Vilmorin Clause & Cie applique les principes suivants :

a. Instruments financiers

Vilmorin Clause & Cie utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour leur partie efficace.

b. Titrisation de créances

Une filiale de Vilmorin Clause & Cie (OXADIS) participe à un programme de titrisation de créances commerciales. Cette titrisation consiste en une cession de créances, selon les dispositions de la loi Dailly, à une société extérieure à Vilmorin Clause & Cie qui se finance en émettant des titres négociables sur le marché du papier commercial US. Le recours sur le cédant (OXADIS) est limité au montant du dépôt de garantie constitué au moment de la cession.

L'analyse en substance, de cette opération au regard de la norme IAS 39 conduit à considérer qu'il n'y a pas transfert des risques et avantages au cessionnaire. En conséquence, l'opération de titrisation est réintégrée dans le bilan ce qui a pour effet :

- d'augmenter le montant des créances cédées pour leur montant brut.
- de ne plus reconnaître le montant du dépôt de garantie qui figurait précédemment sous la rubrique "Autres immobilisations financières".
- et de comptabiliser une dette financière supplémentaire pour le montant net.

c. Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Vilmorin Clause & Cie a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

- lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition.

- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

- le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en "autres charges financières".

- à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

d. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurant sous la rubrique "Autres fonds propres" en format français figurent désormais, en vertu des principes IFRS sous la rubrique "Produits différés". Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

e. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts, antérieurement comptabilisés en charges à répartir, ont été en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.14.4 – Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et autres créditeurs" pour leur valeur nominale.

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés au § 2.2.14.1 ci-dessus.

2.2.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie – valeurs mobilières de placement

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie" la trésorerie figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités.
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités.
- les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de trésorerie.

b. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers" les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

2.2.16 – Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

a. Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques "courant" et "non courant" en fonction de critères de liquidité pour les actifs et d'exigibilité pour les passifs.

b. Application

Vilmorin Clause & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
  - en "courant" si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture.
  - en "non courant" dans les cas inverses.
- les actifs immobilisés sont classés en "non courant".
- les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en "courant".
- les provisions pour avantages au personnel sont classées en "non courant" compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- les dettes financières sont classées en "courant" et "non courant" selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture.
- les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif "non courant".

2.2.17 – Produits des activités ordinaires

a. Principe général

Les produits des activités ordinaires font l'objet de la norme IAS 18.

Ces revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin Clause & Cie ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

b. Application

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La date de transfert correspond généralement :

- pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- pour les prestations de service en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et si son résultat peut être estimé de façon fiable.
- pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant.

Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

- les produits des activités ordinaires comprennent :
  - les ventes de produits.
  - les ventes de services.
  - les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :
  - les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce.
  - les retours de marchandises et de biens.
  - les remises de fin d'année.
  - les marges arrière versées aux grands distributeurs, le cas échéant.

3 – Effets du passage aux normes IFRS au 1er juillet 2004 et au 30 juin 2005

3.1 – Effets sur les capitaux propres

en M€	Notes	Capitaux propres 01/07/04	Résultat 04/05	Augmentation de capital	Distributions	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Capitaux propres 30/06/05
Normes françaises		316,0	35,4	0,0	-15,0	2,1	5,1	343,6
Activation des coûts de développement (1)		26,8	3,2					30,0
Impôt différé passif sur le matériel génétique		-19,6						-19,6
Avantages au personnel (1)		-5,8	0,1					-5,7
Elimination des charges à répartir (1)		-0,9	0,3					-0,6
Application de la juste valeur comme coût présumé pour certaines immobilisations corporelles (1)		5,2						5,2
Elimination des actions propres		-1,6	-0,2				1,4	-0,4
Prise en compte des options sur titres		-2,6					-2,6	-5,2
Instruments financiers, couvertures de taux (1)		0,0	-0,1					-0,1
Reclassement des subventions d'investissements en produits différés (1)		-0,5	0,1					-0,4
Non amortissement des écarts d'acquisition		0,0	0,8					0,8
Retraitement des contrats de location financement (1)		0,6						0,6
Actualisation de créances (1)		-0,2	0,1					-0,1
Revue des calculs d'impôts différés		0,2	-0,2					0,0
Tests d'impairment à l'entrée et divers ajustements (1)		0,1	-4,7				-1,9	-6,5
Total des impacts IFRS		**1,7**	**-0,6**				**-3,1**	**-2,0**
Normes IFRS		**317,7**	**34,8**	**0,0**	**-15,0**	**2,1**	**2,0**	**341,6**

(1) net de l'impact des impôts différés liés à ces retraitements

3.2 – Effets sur le bilan au 1er juillet 2004

Actif

Présentation - principes comptables français	(en M€)	Retraite-ments	Reclasse-ments	Présentation IFRS (en M€)	
Ecarts d'acquisition	14,0		6,1	20,1	Goodwill
Immobilisations incorporelles	103,4	49,8	-7,8	145,4	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	66,5	19,1	1,4	87,0	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	16,2	-5,9		10,3	Actifs financiers
Titres mis en équivalence	4,2			4,2	Participations mises en équivalence
Total des valeurs immobilisées	**204,3**	**63,0**	**-0,3**	**267,0**	**Total des actifs non courants**
	7,0		-2,5	4,5	Impôts différés
Stocks	145,8	-0,1	-0,7	145,0	Stocks
Clients et autres débiteurs	165,4	26,1	-28,6	162,9	Clients et autres débiteurs
Trésorerie et équivalents trésorerie	50,6	-1,6	28,8	77,8	Trésorie et équivalents de trésorerie
Charges à répartir	9,6	-9,6		0,0	
Total de l'actif circulant	**378,4**	**14,8**	**-3,0**	**390,2**	**Total des actifs courants**
TOTAL DE L'ACTIF	**582,7**	**77,8**	**-3,3**	**657,2**	**TOTAL DE L'ACTIF**

Passif

Présentation - principes comptables français (en M€)		Retraite-ments	Reclasse-ments	Présentation IFRS (en M€)	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	316,0	1,4	0,3	317,7	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés	0,0			0,0	
Provisions pour risques et charges	23,1	9,9	-14,3	18,7	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières divers	119,1	13,5	-74,7	57,9	Dettes financières non courantes
		32,7	4,1	36,8	Impôts différés
	458,2	**57,5**	**-84,6**	**431,1**	**Total des passifs non courants**
			7,4	7,4	Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs	124,5	-1,1	-0,8	122,6	Fournisseurs et autres créditeurs
		1,2		1,2	Produits constatés d'avance
		20,2	74,7	94,9	Dettes financières courantes
Total des dettes	**124,5**	**20,3**	**81,3**	**226,1**	**Total des passifs courants**
TOTAL DU PASSIF	**582,7**	**77,8**	**-3,3**	**657,2**	**TOTAL DU PASSIF**

3.2.1 – Tableau récapitulatif des principaux retraitements

Présentation principes comptables français (M€)	Coûts de dévelop-pement	Impôts différés sur matériel génétique	Avantages au personnel	Titrisation de créances	Autres IAS 32-39	Location finan-cement	Autres	Total	Présentation IFRS (M€)
Ecarts d'acquisition									Goodwill
Immobilisations incorporelles	41,6						8,2	49,8	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles						11,7	7,4	19,1	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières				-5,7			-0,2	-5,9	Actifs financiers
Titres mis en équivalence									Participations mises en équivalence
									Impôts différés
Stocks							-0,1	-0,1	Stocks
Clients et autres débiteurs			0,2	25,9				26,1	Clients et autres débiteurs
Charges à répartir							-9,6	-9,6	
Trésorerie et équivalents trésorerie					-1,6			-1,6	Trésorerie et équivalents trésorerie
TOTAL DE L'ACTIF	**41,6**	**0,0**	**0,2**	**20,2**	**-1,6**	**11,7**	**5,7**	**77,8**	**TOTAL DE L'ACTIF**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	26,8	-19,6	-5,8		-4,2	0,6	3,6	1,4	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés									
Provisions pour risques et charges			9,9					9,9	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières diverses					2,6	10,9		13,5	Dettes financières non courantes
	14,8	19,6	-3,5			0,2	1,6	32,7	Impôts différés
									Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs			-0,4				-0,7	-1,1	Fournisseurs et autres créditeurs
							1,2	1,2	Produits constatés d'avance
				20,2				20,2	Dettes financières courantes
TOTAL DU PASSIF	**41,6**	**0,0**	**0,2**	**20,2**	**-1,6**	**11,7**	**5,7**	**77,8**	**TOTAL DU PASSIF**
Notes annexes	*a*	*b*	*c*	*e*	*f*	*g*	*h*		

Notes annexes

a. Capitalisation des coûts de développement

Comme indiqué dans la note 2.2.4 (b) relative aux coûts de développement, la norme IAS 38 conduit Vilmorin Clause & Cie à immobiliser une partie des frais encourus à ce titre et qui sont actuellement comptabilisés en charges selon les principes français. Conformément aux prescriptions de IFRS 1, il convient d'appliquer rétrospectivement cette norme à la date de transition.

Vilmorin Clause & Cie a mis en place depuis plusieurs années déjà un système d'information lui permettant d'identifier de façon fiable les frais de développement et de valider régulièrement les montants activés.

En conséquence, Vilmorin Clause & Cie a procédé à un calcul des coûts des programmes concernés sur les 5 derniers exercices avec application d'un amortissement linéaire de 20 % par an (l'année en cours est amortie sans appliquer de règles prorata temporis). Il en résulte une augmentation des capitaux propres à la date de transition de 41.6 M€ s'analysant comme suit :

Montant brut (M€)	Impôt différé (M€)	Impact net sur les capitaux propres (M€)
41,6	- 14,8	26,8

b. Impôt différé passif sur le matériel génétique

Ainsi qu'il est exposé à la note 2.2.16 (b), il a été nécessaire de reconnaître des impôts différés passifs sur certains matériels génétiques, propriété de Vilmorin Clause & Cie. Ces matériels génétiques constituent le plus généralement des écarts d'évaluation issus de regroupement d'entreprises.

L'incidence de ces retraitements constitue une diminution des capitaux propres de 19.6 M€

c. Avantages au personnel

L'essentiel des retraitements intervenus à ce titre, est relatif à la reconnaissance des écarts actuariels antérieurs sur les plans de retraite à prestations définies ainsi que des engagements au titre des médailles du travail. Pour réaliser cette évaluation, Vilmorin Clause & Cie a eu recours à des expertises par des organismes spécialisés.

L'impact net se traduit par (en M€) :

Engagements supplémentaires			Impôt différé actif	Diminution des capitaux propres
Médailles du travail	Plans de retraite	Total		
0.5	8.8	9.3	-3.5	5.8

d. Titrisation des créances

Ainsi qu'il est mentionné au chapitre 2.2.17 (b) des méthodes et principes comptables, la titrisation des créances commerciales pratiquée par la société OXADIS doit être retraitée au regard des principes IFRS. Il en résulte :

- une augmentation du montant des créances clients pour 25.9 M€
- l'annulation du dépôt de garantie constitué au moment de la cession de créances pour - 5.7 M€
- et une augmentation de l'endettement financier courant pour la différence soit 20.2 M€

e. Autres impacts au titre de IAS 32 et IAS 39

Vilmorin Clause & Cie ayant décidé de faire application des normes IAS 32 et 39 dès la date de la première application, il en résulte les conséquences suivantes :

En M€	Actions propres	Options sur titres	Total
Clients et autres débiteurs			0,0
Trésorerie et équivalents trésorerie	-1,6		-1,6
TOTAL DE L'ACTIF	**-1,6**	-	**-1,6**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-1,6	-2,6	-4,2
Fonds non remboursables et assimilés			0,0
Emprunts et dettes financières non courantes		2,6	2,6
Impôts différés			0,0
Fournisseurs et autres créditeurs			0,0
Produits constatés d'avance			0,0
TOTAL DU PASSIF	**-1,6**	-	**-1,6**
Notes annexes	*e1*	*e2*	

(e1) – Actions propres

La société Vilmorin Clause & Cie détient à la date de transition 13 014 de ses propres actions pour 1.6 M€ et qui figuraient au bilan en principes français sous la rubrique "Trésorerie et équivalents trésorerie" (valeurs mobilières de placement).

Conformément aux règles IFRS, ces titres ont été imputés directement en réduction des capitaux propres.

(e2) – Options sur titres

Certains actionnaires minoritaires de la société Flora Frey, consolidée par intégration globale, bénéficient à la date de transition d'une option de vente de leurs titres au bénéfice de Vilmorin Clause & Cie qui s'est engagé à acquérir ces titres en cas d'exercice de l'option.

Selon les règles décrites au chapitre 2.2.14.3 (c) des méthodes et principes comptables, il a été procédé à l'évaluation de ces engagements et à leur comptabilisation dans les "Dettes financières non courantes" pour 2.6 M€ en contrepartie du goodwill. Toutefois, compte tenu de la de la situation de la société Flora Frey, et suite aux tests de dépréciation des actifs mis en œuvre au 1re juillet 2004, une dépréciation de la totalité de ce goodwill supplémentaire a été constatée. Il en résulte donc une diminution des capitaux propres de 2.6 M€.

f. Location - financement

En application de IAS 17 et selon les principes exposés à la note 2.2.7 (b), il a été procédé à une revue des engagements de Vilmorin Clause & Cie en la matière.

Un contrat a été identifié, il remplit les conditions exigées par IAS 17. Il a donc été inscrit au bilan IFRS.

En M€	FLORA FREY
Immobilisations corporelles	11,7
TOTAL DE L'ACTIF	**11,7**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	0,6
Dettes financières non courantes	10,9
Impôts différés	0,2
Dettes financières courantes	0,0
TOTAL DU PASSIF	**11,7**

Le contrat concernant Flora Frey est relatif à des locaux situés à Solingen (Allemagne). Il est d'une durée de 20 ans à compter du 01.07.1996. L'effet positif sur les capitaux propres représente la partie afférente au terrain qui fait l'objet d'un loyer alors qu'aucun amortissement n'est pratiqué en consolidation.

g. Autres retraitements

Les retraitements divers sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

En M€	Charges à répartir	Immobili-sations corporelles	Autres	Total
Immobilisations incorporelles	8,4		-0,2	8,2
Immobilisations corporelles		7,4		7,4
Immobilisations financières			-0,2	-0,2
Impôts différés				
Stocks			-0,1	-0,1
Clients et autres débiteurs				
Charges à répartir	-9,6			-9,6
TOTAL DE L'ACTIF	**-1,2**	**7,4**	**-0,5**	**5,7**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-0,9	5,2	-0,7	3,6
Impôts différés	-0,3	2,2	-0,3	1,6
Fournisseurs et autres créditeurs			-0,7	-0,7
Produits constatés d'avance			1,2	1,2
TOTAL DU PASSIF	**-1,2**	**7,4**	**-0,5**	**5,7**
Notes annexes	*g1*	*g2*	*g4*	

(g1) – Charges à répartir

Les IFRS n'autorisent plus l'activation des charges à répartir. Il a donc été procédé à une analyse détaillée de ce poste, ce qui a permis notamment de procéder au reclassement en "Immobilisations incorporelles" de contrats ayant le caractère de licences d'exploitation.

L'élément le plus important concerne la société Vilmorin Clause & Cie qui, au cours de l'exercice 2000/2001, a conclu un accord lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir faire développés depuis plus de 10 ans au travers la société KEYGENE.

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable porte sur 8 M€ payables sur la base d'une échéance définie jusqu'en 2005. Il ouvre un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles. Cet accord ouvre, pour Vilmorin Clause & Cie, des perspectives économiques favorables lui permettant, notamment :

- d'économiser des moyens importants en main-d'œuvre et surfaces d'essais.
- d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés.
- d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés les rendant ainsi plus compétitives.

(g2) – Immobilisations corporelles

Ainsi qu'il est exposé à la note 2.2.5 (a) sur les principes comptables, Vilmorin Clause & Cie a décidé d'appliquer, à la date de première application, le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques.

Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée concernent le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation ne figurant pas au bilan en principes français ou y figurant pour des valeurs anciennes non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes. Un impôt différé passif a été reconnu sur les différentiels de valeurs constatés.

En M€

Revalorisation brute	Impôt différé passif	Augmentation capitaux propres
7.4	- 2.2	5.2

(g3) – Impôts différés

En principes français, Vilmorin Clause & Cie ne reconnaissait pas d'impôt différé actif sur les pertes fiscales. Elle activait toutefois des impôts différés sur ses pertes fiscales dans la limite des positions passives nettes d'impôt différé.

IAS 12 oblige à une analyse plus étendue de la fiscalité différée. Compte tenu de cette obligation et des principes exposés à la note 2.2.12, Vilmorin Clause & Cie a procédé à une revue d'ensemble de cette problématique. Il en ressort une augmentation des capitaux propres de 0.3 M€.

(g4) – Divers

Parmi les éléments les plus significatifs, cette rubrique comporte :

- la prise en compte d'une provision à l'ouverture relative à certaines marques pour un montant brut de 1 M€ avec en contrepartie la diminution des capitaux propres pour 0.7 M€ après impôt différé.

- l'actualisation de certaines créances à moyen et long terme et ne portant pas intérêt.

3.2.2 – Tableau récapitulatif des principaux reclassements

Présentation principes comptables français (M€)	Fonds commercial	Dettes financières	Autres	Total	Principes comptables IFRS (M€)
Ecarts d'acquisition	6,7		-0,6	6,1	Goodwill
Immobilisations incorporelles	-6,7		-1,1	-7,8	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles			1,4	1,4	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières			0,0	0,0	Actifs financiers
Titres mis en équivalence			0,0	0,0	Participations mises en équivalence
			-2,5	-2,5	Impôts différés
Stocks			-0,7	-0,7	Stocks
Clients et autres débiteurs		-28,8	0,2	-28,6	Clients et autres débiteurs
Trésorerie et équivalents trésorerie		28,8	0,0	28,8	Trésorerie et équivalents trésorerie
TOTAL DE L'ACTIF			**-3,3**	**-3,3**	**TOTAL DE L'ACTIF**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé			0,3	0,3	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés			0,0		
Provisions pour risques et charges			-14,3	-14,3	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières diverses		-74,7	0,0	-74,7	Emprunts et dettes financières non courantes
			4,1	4,1	Impôts différés
			7,4	7,4	Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs			-0,8	-0,8	Fournisseurs et autres créditeurs
			0,0	0,0	Produits constatés d'avance
		74,7	0,0	74,7	Dettes financières courantes
TOTAL DU PASSIF			**-3,3**	**-3,3**	**TOTAL DU PASSIF**
Notes annexes	*a*	*b*	*c*		

a. Fonds commercial

Selon les normes IFRS, les immobilisations incorporelles non identifiées spécifiquement (fonds commercial, parts de marché, savoir faire) et qui ont pour origine un regroupement d'entreprises doivent figurer sous la rubrique "Goodwill".

Le reclassement est afférent aux immobilisations répondant aux critères ci-dessus.

b. Dettes financières

La méthodologie de classement entre éléments courants et non courants est exposée à la note 2.2.16.

Conformément à ces principes, il a été procédé à une ventilation de l'endettement financier selon son degré de maturité.

Le reclassement a été fait en conséquence, l'endettement selon les principes français figurant sur une seule rubrique "Emprunts et dettes financières divers".

De même, les comptes courants actifs avec Groupe Limagrain Holding (GLH) ont été reclassés dans la rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

c. Autres reclassements

Il s'agit de divers reclassements rendus nécessaires du fait de la structure différente des états financiers de synthèse. On notera plus particulièrement :

- la présentation sur une ligne séparée des impôts différés (tant au passif qu'à l'actif).
- la présentation sur une ligne séparée de tous les engagements au titre des provisions pour avantages au personnel.

3.3 – Effets sur le résultat de l'exercice 2004/2005

Vilmorin Clause & Cie présentait antérieurement son compte de résultat par nature. En normes IFRS, elle a choisi une présentation par destination.

Pour l'exercice 2004-2005, une présentation comparative entre les deux formats est proposée, le rapprochement étant uniquement effectué au niveau du résultat net consolidé de l'ensemble.

FORMAT Français (M€)		FORMAT IFRS (M€)	
Chiffre d'affaires	**498,0**	**Revenu des activités ordinaires**	**489,6**
* Achats consommés	-157,7		
Marge brute commerciale	**340,3**	* Coûts des ventes	-236,6
* Autres produits d'exploitation	6,4		
Ressources d'exploitation	**346,7**	* Coûts marketing et commerciaux	-82,2
* Charges de personnel	-133,4		
* Autres charges d'exploitation	-138,1	* Frais recherche et développement	-34,3
* Impôts et taxes	-5,3		
* Dotations aux amortissements et provisions	-40,6	* Frais généraux et administratifs	-78,3
* Reprises sur amortissements et provisions	22,5		
Résultat d'exploitation	**51,8**	* Autres produits et charges opérationnels	-14,3
* Quote part sur opérations faites en commun	0,0		
* Produits financiers	5,1	**Résultat opérationnel**	**43,9**
* Charges financières	-8,3	* Coût du financement	-6,3
Résultat courant des entreprises intégrées	**48,6**		
* Produits exceptionnels	10,5	* Autres produits et charges financières	8,2
* Charges exceptionnelles	-12,6		
* Impôts sur les résultats	-11,0	* Quote part dans les résultats des entreprises mise en équivalence	0,9
Résultat net des entreprises intégrées	**35,5**		
* Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,9	* Impôts sur les résultats	-11,9
* Dotation aux amortissements des écarts d'écquisition et d'évaluation	-1,0		
		Résultat net des activités poursuivies	**34,8**
		Résultat net des activités non poursuivies	
Résultat net de l'ensemble consolidé	**35,4**	**Résultat net de l'ensemble consolidé**	**34,8**
* Part des Minoritaires	2,4	* Part des Minoritaires	2,5
* Part du Groupe	33,0	* Part du Groupe	32,3

Écart sur le résultat net de l'ensemble consolidé entre les deux formats : - 0.6

3.3.1 – Rapprochement du résultat 2004/2005 entre les formats français et IFRS

L'application des normes IFRS comporte les principaux éléments de divergence suivants par rapport aux normes françaises

Détail des rapprochements	Impact résultat (en M€)		
	Brut	Impôt différé	Net
a. Activation des coûts de développement	**3.8**	**- 0.6**	**3.2**

L'activation des coûts de développement sur l'exercice 2004/2005 se traduit par :

- Une immobilisation des coûts générés en interne pour 24.6
- Une dotation aux amortissements de - 20.9

- Soit une augmentation du résultat avant impôt de 3.8
- Incidence de l'impôt différé - 0.6

- Augmentation du résultat net 3.2

L'incidence positive de l'activation des coûts de développement sur le résultat résulte principalement de l'intégration récente des programmes de la société HAZERA.

Il est rappelé que les programmes de développement font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

b.	**Avantages au personnel**	**0.1**	**-**	**0.1**

Il s'agit de la comptabilisation des différents engagements concernant les avantages au personnel sur l'exercice 2004/2005.

c.	**Élimination des charges à répartir**	**0.5**	**- 0.2**	**0.3**

L'activation des charges à répartir n'étant plus autorisée en IFRS, il en résulte l'annulation des dotations aux amortissements pratiqués précédemment en format français.

d.	**Élimination des actions propres**	**- 0.2**	**-**	**- 0.2**

A la date de transition, la société Vilmorin Clause & Cie détenait des actions propres pour 1.6 M€. Ces actions ont été cédées sur l'exercice avec une plus value de 0.2 M€ qu'il convient de retraiter directement en capitaux propres sans impact sur le résultat de l'exercice.

e.	**Retraitement des subventions d'investissements**	**0.1**	**-**	**0.1**

En IFRS, les subventions d'investissements sont rapportées au résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations ayant donné lieu à subventions, alors que précédemment, Vilmorin Clause & Cie les comptabilisait directement en réserve sans transiter par le compte de résultat. Il en résulte un retraitement positif sur le résultat.

f.	**Amortissement des écarts d'acquisition**	**0.8**	**-**	**0.8**

En format français, les écarts d'acquisition faisaient l'objet d'un amortissement systématique sur une durée maximum de 20 ans.

En format IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis ; ils font l'objet d'un test annuel de perte de valeur.

Par conséquent, les dotations aux amortissements anciennement pratiquées doivent être annulées de 0.8 M€.

Aucun impôt différé n'est reconnu sur ce type de retraitement tant en format français qu'en principes IFRS.

g.	**Revue des calculs d'impôts différés**	**-**	**- 0.2**	**- 0.2**

- La revue des impôts différés selon les principes IFRS comporte un impact négatif sur le résultat net de – 0.2 M€ provenant principalement des variations de taux d'imposition intervenues sur l'exercice appliquées aux impôts différés passifs reconnus, selon les principes IFRS, en bilan d'ouverture à certains actifs (matériel génétique, activation des coûts de développement en particulier).

h.	**Retraitement des contrats de location financement**	**- 4.5**	**- 0.2**	**- 4.7**

Au cours de l'exercice, un test de perte de valeur portant sur l'usine de FloraFrey faisant l'objet d'un retraitement au titre des contrats de location financement a été pratiqué en raison de la sous utilisation durable des capacités de production et de stockage. En conséquence, une provision relative à la valeur nette comptable des bâtiments et installation a été constituée pour un montant de 4.7 M€.

La différence représente les retraitements habituels liés au contrat de location financière concerné (non amortissement des terrains compris dans les loyers payés).

i.	**Actualisation des créances non productives d'intérêt**	**0.1**	**-**	**0.1**

Aucune actualisation n'était faite selon les principes français. L'application des normes IFRS conduit à comptabiliser la charge d'intérêt implicite résultant de l'actualisation. L'impact sur le résultat net de VILMORIN CLAUSE & CIE est marginal.

j.	**Autres ajustements**	**- 0.1**	**-**	**- 0.1**
	Total de l'impact des normes IFRS sur le résultat 2004/2005	**0.6**	**- 1.2**	**- 0.6**

3.3.2 – Présentation du compte de résultat

Vilmorin Clause & Cie a choisi de présenter le compte de résultat par destination alors qu'il était par nature selon les principes français.

Cette option, jointe à l'obligation de compenser dorénavant certains flux de produits et charges de même nature économique, rend difficile la comparaison.

Toutefois, pour certains indicateurs-clés, il est présenté dans le tableau ci-dessous, les éléments de raccordement entre format français et format IFRS.

a. Revenu des activités ordinaires

(a1) – Montant selon les principes comptables français		**498.0**
- Chiffre d'affaires	494.3	
- Autres produits d'exploitation	3.7	
(a2) – Reclassements opérés		**- 8.4**
- Ventes de services	- 1.9	
- Escomptes accordés	- 1.9	
- Participations publicitaires	- 4.8	
- Royalties	0.2	
(a3) – Montant selon les principes IFRS		**489.6**

b. Résultat financier

(b1) – Montant selon les principes comptables français		**- 3.2**
- Produits financiers	5.1	
- Charges financières	- 8.3	
(b2) – Reclassements et retraitements effectués		**5.2**

- Résultat sur cession de titres présenté en résultat exceptionnel en format français et reclassé en résultat financier selon normes IFRS 4.9

- Escomptes accordés figurant en charges financières en format français et reclassés en diminution du revenu des activités ordinaires selon les normes IFRS 1.2

- Charge d'intérêt consécutive au retraitement de contrat de location financement non effectué en principes comptables français et pris en compte en résultat financier selon les normes IFRS - 0.6

- Autres reclassements et retraitements - 0.3

(b3) – Montant selon les principes IFRS	**2.0**

c. Impôts sur les résultats

(c1) – Montant selon les principes comptables français	**- 11.0**

(c2) – Reclassements et retraitements effectués - 0.9

- Retraitements des impôts différés comptabilisés en normes IFRS et non en principes comptables français - 1.2

- Reclassements divers 0.3

(c3) – Montant selon les principes IFRS	**- 11.9**

d. Résultat exceptionnel

Selon les normes IFRS, le compte de résultat ne comporte plus de rubrique permettant une identification spécifique du résultat exceptionnel.

(d1) – Montant selon les principes comptables français	**- 2.1**

(d2) – Reclasser au niveau du résultat opérationnel - 7.0

- Résultat sur cessions d'immobilisations corporelles - 0.1
- Provisions exceptionnelles pour risques et dépréciation d'immobilisations incorporelles - 2.0
- Coût des restructurations, départs et plans sociaux - 3.6
- Litiges commerciaux, fiscaux et divers - 1.3

(d3) – Reclasser au niveau du résultat financier **4.9**

- Plus value sur cession de titres de participation 4.9

3.4 – Effets sur le bilan au 30 juin 2005

ACTIF

Présentation - principes comptables français (en M€)		Retraite-ments	Reclasse-ments	Présentation IFRS (en M€)	
Ecarts d'acquisition	13,3	0,8	5,0	19,1	Goodwill
Immobilisations incorporelles	106,0	51,7	-4,3	153,4	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	71,2	13,9	-0,7	84,4	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	16,7	-5,2	0,9	12,4	Actifs financiers
Titres mis en équivalence	6,6	-0,6	0,0	6,0	Participations mises en équivalence
Total des valeurs immobilisées	**213,8**	**60,6**	**0,9**	**275,3**	**Total des actifs non courants**
			5,3	5,3	Impôts différés
Stocks	168,4		-1,1	167,3	Stocks
Clients et autres débiteurs	196,0	25,9	-36,4	185,5	Clients et autres débiteurs
Charges à répartir	7,6	-7,6	0,0	0,0	
Trésorerie et équivalents trésorerie	59,8	-0,4	26,9	86,3	Trésorie et équivalents de trésorerie
Total de l'actif circulant	**431,8**	**17,9**	**-5,3**	**444,4**	**Total des actifs courants**
TOTAL DE L'ACTIF	**645,6**	**78,5**	**-4,4**	**719,7**	**TOTAL DE L'ACTIF**

PASSIF

Présentation - principes comptables français (en M€)		Retraite-ments	Reclasse-ments	Présentation IFRS (en M€)	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	343,6	-2,3	0,3	341,6	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés					
Provisions pour risques et charges	28,2	9,8	-17,8	20,2	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières divers	129,1	14,8	-100,9	43,0	Dettes financières non courantes
		35,3	1,9	37,2	Impôts différés
	500,9	**57,6**	**-116,5**	**442,0**	**Total des passifs non courants**
			12,4	12,4	Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs	144,7	-1,5	-1,2	142,0	Fournisseurs et autres créditeurs
		0,9		0,9	Produits différés
		21,5	100,9	122,4	Dettes financières courantes
Total des dettes	**144,7**	**20,9**	**112,1**	**277,7**	**Total des passifs courants**
TOTAL DU PASSIF	**645,6**	**78,5**	**-4,4**	**719,7**	**TOTAL DU PASSIF**

3.4.1 – Tableau récapitulatif des principaux retraitements

Présentation principes comptables français (M€)	Coûts de dévelop-pement	Impôts différés sur matériel génétique	Avantages au personnel	Titrisation de créances	Autres IAS 32-39	Location finan-cement	Autres	Total	Présentation IFRS (M€)
Ecarts d'acquisition							0,8	0,8	Goodwill
Immobilisations incorporelles	46,0						5,7	51,7	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles						11,3	2,6	13,9	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières				-5,0			-0,2	-5,2	Actifs financiers
Titres mis en équivalence			-0,6					-0,6	Participations mises en équivalence
								0,0	Impôts différés
Stocks							0,0	0,0	Stocks
Clients et autres débiteurs				25,9			0,0	25,9	Clients et autres débiteurs
Charges à répartir							-7,6	-7,6	
Trésorerie et équivalents trésorerie					-0,4			-0,4	Trésorerie et équivalents trésorerie
TOTAL DE L'ACTIF	**46,0**	**0,0**	**-0,6**	**20,9**	**-0,4**	**11,3**	**1,3**	**78,5**	**TOTAL DE L'ACTIF**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	30,1	-20,6	-6,1		-5,6	0,7	-0,8	-2,3	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés								0,0	
Provisions pour risques et charges			9,8					9,8	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières diverses					5,2	9,6		14,8	Dettes financières non courantes
	15,9	20,6	-3,2			0,4	1,6	35,3	Impôts différés
								0,0	Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs			-1,1				-0,4	-1,5	Fournisseurs et autres créditeurs
							0,9	0,9	Produits constatés d'avance
				20,9		0,6		21,5	Dettes financières courantes
TOTAL DU PASSIF	**46,0**	**0,0**	**-0,6**	**20,9**	**-0,4**	**11,3**	**1,3**	**78,5**	**TOTAL DU PASSIF**
Notes annexes	*a*	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*	*g*		

Notes annexes

a. Capitalisation des coûts de développement

Au 30.06.05, le montant des coûts de développement figurant au bilan en format IFRS s'élève à 46 M€.

Les principes retenus pour la comptabilisation des frais de développement figurent au chapitre exposant les méthodes et principes comptables.

Compte tenu de l'impôt différé passif comptabilisé sur cette activation soit 15.9 M€, l'impact net sur les capitaux propres de Vilmorin Clause & Cie est positif de 30.1 M€ soit une augmentation de 3.2 M€ par rapport à la date de transition.

Cette augmentation correspond :

- À l'immobilisation des programmes sur l'exercice pour : 24.6 M€
- A la dotation aux amortissements de l'exercice pour : - 20.9 M€

- **Soit une augmentation nette de** **3.8 M€**
- Impôt différé - 0.6 M€

- **TOTAL NET** **3.2 M€**

b. Impôts différés passif sur le matériel génétique

Au 30.06.05, la diminution des capitaux propres relatives à ce retraitement est de 20.6 M€ par rapport à 19.6 M€ dans le bilan d'ouverture.

Les autres variations correspondent d'une part au changement de méthode de consolidation de la société KYOWA (intégration globale contre intégration proportionnelle auparavant) et d'autre part aux variations des taux d'imposition.

c. Avantages au personnel

L'impact sur les capitaux propres au 30.06.2005 est de – 6.1 M€ par rapport à – 5.8 M€ au bilan d'ouverture. La variation est relative aux mouvements normaux de l'exercice.

d. Titrisation de créances

Au cours de l'exercice, Vilmorin Clause & Cie a poursuivi son programme de titrisation de créances au travers de la société OXADIS. Par conséquent, le retraitement selon les normes IFRS a été poursuivi, le transfert des risques et avantages d'une telle cession de créances n'étant pas rempli au 30.06.2005. Il en résulte :

- une augmentation de créances clients pour 25.9 M€
- l'annulation du dépôt de garantie constitué lors de la cession de créances pour - 5.0 M€
- et une augmentation de l'endettement financier courant pour la différence soit : 20.9 M€

e. Autres impacts au titre de l'IAS 32 et IAS 39

L'application de ces normes a été faite dès la date de première application. Au 30.06.05, il en résulte les conséquences suivantes :

En M€	Actions propres	Options sur titres	Total
Actifs financiers			0,0
Trésorerie et équivalents	-0,4		-0,4
TOTAL DE L'ACTIF	**-0,4**		**-0,4**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-0,4	-5,2	-5,6
Fonds non remboursables et assimilés			0,0
Emprunts et dettes financières non courantes		5,2	5,2
Impôts différés			0,0
TOTAL DU PASSIF	**-0,4**	-	**-0,4**
Notes annexes	*e1*	*e2*	

(e1) – Actions propres

Au 30.06.2005, la société Vilmorin Clause & Cie détient 3 059 de ses propres actions pour un montant de 0.4 M€ et qui figuraient sous la rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie".

Conformément aux normes IFRS, ces titres ont été imputés directement en réduction des capitaux propres.

(e2) – Options sur titres

Au cours de l'exercice 2004/2005, une nouvelle option portant sur les titres d'une société consolidée de Vilmorin Clause & Cie a été comptabilisée. Cette option est ouverte sur la période du 31.03.2007 au 31.03.2012 ; elle porte sur 19 % du capital de la société. L'incidence dans le bilan au 30.06.2005 se traduit par :

- la comptabilisation d'une dette sous la rubrique "emprunts et dettes financières non courantes" pour 2.8 M€
- la diminution des "intérêts minoritaires" pour 2.6 M€
- et la constatation d'un "goodwill" complémentaire de 0.2 M€

Le montant total des options sur titres comptabilisées dans la rubrique "Dettes financières non courantes" dans le bilan au 30.06.2005 est de 5.5 M€ :

Il est rappelé que le goodwill créé en contrepartie des options sur une des sociétés a fait l'objet d'un test de perte de valeur dans le bilan à la date de transition et a été déprécié pour la totalité de sa valeur soit 2.7 M€.

(e3) – Autres

Cette rubrique comporte essentiellement l'actualisation des créances recouvrables à moyen et long terme et non productives d'intérêt.

f. Location financement

Les retraitements effectués à ce titre sont relatifs à la société Flora Frey. Ils portent sur des installations industrielles.

Au cours de l'exercice, un test de perte de valeur portant sur l'usine de Flora Frey a été réalisé compte tenu de la sous utilisation durable des capacités de production et de stockage. En conséquence, une provision supplémentaire relative à la valeur nette comptable des bâtiments et installations amortissables a été constituée pour un montant de 4.7 M€.

g. Autres retraitements

En M€	Amortis-sements écarts d'acquisition	Charges à répartir	Immobili-sations corporelles	Autres	Total
Goodwill	0,8				0,8
Immobilisations incorporelles		6,7		-1,0	5,7
Immobilisations corporelles			7,4	-4,8	2,6
Actifs financiers				-0,2	-0,2
Stocks					0,0
Impôts différés					0,0
Charges à répartir		-7,6			-7,6
TOTAL DE L'ACTIF	**0,8**	**-0,9**	**7,4**	**-6,0**	**1,3**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	0,8	-0,9	5,2	-5,9	-0,8
Fournisseurs et autres créditeurs				-0,4	-0,4
Impôts différés			2,2	-0,6	1,6
Produits constatés d'avance				0,9	0,9
TOTAL DU PASSIF	**0,8**	**-0,9**	**7,4**	**-6,0**	**1,3**
Notes annexes	*g1*	*g2*	*g3*	*g4*	

(g1) – Amortissement des écarts d'acquisition

Selon les normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortissables mais font l'objet de tests de perte de valeur réguliers.

Par conséquent, les amortissements antérieurement pratiqués selon les principes comptables français sont annulés. Au titre de l'exercice 2004/2005, cette dotation représentait 0.8 M€.

(g2) – Charges à répartir

Les charges à répartir ne sont plus reconnues par les normes IFRS. Elles ont donc été analysées et réaffectées en fonction des dispositions en vigueur dans les comptes appropriés. Au 30.06.2005, l'impact sur les capitaux propres est une diminution de 0.9 M€.

Une analyse détaillée des principaux éléments composant ce poste a été réalisée dans le bilan à la date de transition (cf note 3.2.1 g1).

(g3) – Immobilisations corporelles

Cette rubrique est relative à certaines immobilisations pour lesquelles le principe de juste valeur a été appliqué en tant que coût présumé à la date de transition (cf note 2.2.5).

Au 30.06.2005, la ventilation de ces actifs est la suivante :

En M€

Revalorisation brute	Impôt différé passif	Augmentation capitaux propres
7.4	- 2.2	5.2

(g4) – Autres retraitements

Parmi les éléments les plus significatifs, cette rubrique comprend :

- le reclassement en "produits différés" des subventions d'investissements figurant en principes français dans les capitaux propres.
- la prise en compte à la date de transition d'une provision sur certaines marques pour 1.0 M€ en contrepartie d'une diminution des capitaux propres de 0.7 M€ après impôt différé.
- la provision de 4.7 M€ constituée sur les bâtiments et installations de la société Flora Frey (cf 3.4.1.f).

3.4.2 – Tableau récapitulatif des principaux reclassements

Présentation principes comptables français (M€)	Fonds commercial	Dettes financières	Autres	Total	Présentation IFRS (M€)
Ecarts d'acquisition	5,5		-0,5	5,0	Goodwill
Immobilisations incorporelles	-5,5		1,2	-4,3	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles			-0,7	-0,7	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières			0,9	0,9	Actifs financiers
Titres mis en équivalence			0,0	0,0	Participations mises en équivalence
			5,3	5,3	Impôts différés
Stocks			-1,1	-1,1	Stocks
Clients et autres débiteurs		-26,9	-9,5	-36,4	Clients et autres débiteurs
Trésorerie et équivalents trésorerie		26,9		26,9	Trésorerie et équivalents trésorerie
TOTAL DE L'ACTIF	**0,0**	**0,0**	**-4,4**	**-4,4**	**TOTAL DE L'ACTIF**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé			0,3	0,3	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Fonds non remboursables et assimilés			0,0	0,0	
Provisions pour risques et charges			-17,8	-17,8	Provisions pour avantages au personnel
Emprunts et dettes financières diverses		-100,9		-100,9	Emprunts et dettes financières non courantes
			1,9	1,9	Impôts différés
			12,4	12,4	Provisions courantes
Fournisseurs et autres créditeurs			-1,2	-1,2	Fournisseurs et autres créditeurs
			0,0	0,0	Produits constatés d'avance
		100,9		100,9	Dettes financières courantes
TOTAL DU PASSIF	**0,0**	**0,0**	**-4,4**	**-4,4**	**TOTAL DU PASSIF**
Notes annexes	*a*	*b*	*c*		

Notes annexes

a. Fonds commercial

Il s'agit du reclassement sous la rubrique "goodwill" des immobilisations incorporelles non identifiées spécifiquement (fonds commercial, savoir faire) et qui avaient pour origine des regroupements d'entreprise.

b. Dettes financières

Ce reclassement concerne l'endettement financier dont l'échéance est à moins d'un an à compter de la clôture de l'exercice. En principes comptables français, cet endettement figurait sous la rubrique "emprunts et dettes financières divers".

De même, les comptes courants hors Groupe ont été reclassés dans la rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

c. Autres reclassements

Ces reclassements comportent notamment :

- le regroupement sous la rubrique "provisions courantes" de l'ensemble des provisions pour litiges commerciaux, fiscaux et de restructuration dont le montant s'élevait à 12.4 M€ au 30.06.2005.

- la présentation sur une rubrique séparée des impôts différés et des provisions pour avantages au personnel.

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur la note de transition

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vilmorin Clause & Cie, nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres et le résultat consolidé de la société, pour l'exercice clos le 30 juin 2005 (les "rapprochements IFRS"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2005 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n° I qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2005 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006 pourraient être différents des rapprochements IFRS joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 5 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A.	Visas 4 Commissariat
Catherine Porta Associée	Claude Aubert

4.2.2 Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes semestriels

1 – Comptes consolidés

L'exercice social de Vilmorin Clause & Cie commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.

Il convient de rappeler que les comptes consolidés du premier semestre sont traditionnellement marqués négativement par la saisonnalité des activités ; en moyenne, le chiffre d'affaires du premier semestre ne représente qu'un peu plus d'un tiers des ventes annuelles alors que six mois de charges sont déjà engagés.

En comparaison au 31 décembre 2004, les principales évolutions de périmètre sont les suivantes :

- en avril 2005, Vilmorin Clause & Cie a finalisé la prise de contrôle majoritaire de sa filiale japonaise Kyowa Seed, passant de 40 % à 59 % de détention de son capital. A la suite de cette transaction, les comptes de Kyowa Seed sont désormais intégrés globalement et non plus proportionnellement,
- en octobre 2005, Vilmorin Clause & Cie a cédé sa filiale grand public nord américaine Ferry Morse ; la société a donc été déconsolidée au premier semestre.

En revanche, les comptes de la société japonaise Mikado Seed Growers, dont la prise de contrôle majoritaire a été annoncée le 9 mars dernier, ne sont naturellement pas intégrés sur ce premier semestre.

A compter du 1er juillet 2005, Vilmorin Clause & Cie applique les normes comptables internationales (IFRS) pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Ainsi, la publication des comptes semestriels au 31 décembre 2005 est établie d'une part selon les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés dans l'Union Européenne à cette date et, d'autre part, conformément aux règles françaises de présentation et d'information définies dans la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 99-R01.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2005-2006, clos au 31 décembre 2005, s'établit à 185,3 millions d'euros, en progression de 4,6 % par rapport au même semestre de l'exercice précédent. A taux de change constants, cette progression ressort à 3 %.

Retraitée des effets de variations de devises et de périmètre, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé semestriel 2005-2006 est stable par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires semestriel de la Branche Grand Public s'établit à 49,6 millions d'euros, en recul de 21,9 % par rapport au premier semestre 2004-2005.

A périmètre et taux de change constants, ce chiffre d'affaires est en retrait de 5,6 %.

Au cours de ce semestre, le niveau d'activité de la branche Grand Public est resté essentiellement influencé par la mise en œuvre du plan de rationalisation commerciale de Flora Frey en Allemagne.
Les autres sociétés de la branche enregistrent des performances contrastées marquées notamment par une certaine atonie de la consommation sur le marché français.

La Branche Professionnelle réalise un chiffre d'affaires semestriel de 135,8 millions d'euros, en progression de 19,3 % par rapport à l'année précédente.

Retraité à périmètre et devises constants, ce chiffre d'affaires est en progression de 1,8 %.
A l'exception de la société japonaise Kyowa Seed dont l'activité de négoce subit une forte contraction (-15 %), les sociétés de la branche réalisent de bonnes performances, globalement au-delà des objectifs annoncés.

La marge commerciale, déterminée à partir du coût des ventes, s'élève à 47,2 % du chiffre d'affaires total, en retrait de 4,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004.

Cette évolution est due essentiellement aux effets de variation de périmètre pris en compte sur ce semestre.

En conséquence, le résultat opérationnel, qui s'établit au 31 décembre 2005 à -4,2 millions d'euros, enregistre un recul de 2,7 millions d'euros.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 0,2 million d'euros en amélioration de 0,9 million d'euros par rapport au 31 décembre 2004.

Le résultat de la cession de la société Ferry Morse est comptabilisé au titre des activités abandonnées et correspond à un profit net d'impôt de 4,7 millions d'euros.

Enfin, le résultat net semestriel ressort en profit à hauteur de 3,3 millions d'euros contre une perte de 3,2 millions d'euros l'année précédente. Le résultat net Part du Groupe est de 2,3 millions d'euros en progression de 5,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004.

A fin décembre, la structure bilantielle est naturellement fortement influencée par la saisonnalité du cycle d'activité.

En conséquence, net de la trésorerie, l'endettement au 31 décembre 2005 progresse par rapport au 30 juin 2005 de 17,7 millions d'euros et s'élève à 97 millions d'euros.

Cet endettement prend en compte des avances réciproques de trésorerie à court terme effectuées entre sociétés sœurs dans le cadre de la gestion de trésorerie consolidée du Groupe Limagrain, ainsi que des opérations de titrisation de créances commerciales mises en place par la société Oxadis dans le cadre d'une convention de trésorerie avec le Groupe Limagrain. Au 31 décembre 2005, le solde net des avances au Groupe Limagrain s'élève à 13,0 millions d'euros.

2 – Comptes sociaux

Au 31 décembre 2005, le résultat net social de Vilmorin Clause & Cie est de 26,9 millions d'euros, à comparer à 24 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat enregistre pour l'essentiel la forte progression des dividendes perçus des filiales sur les résultats de l'exercice 2004-2005.

3 – Perspectives

Sur la base des informations précédemment commentées et du niveau d'activité réalisé au cours du troisième trimestre, Vilmorin Clause & Cie confirme, pour l'exercice 2005-2006, ses objectifs de croissance de marges et de résultats, dans une tendance comparable à la moyenne des derniers exercices.

4.2. 3 Comptes semestriels

1 - Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Variation	31.12.05	31.12.04 (1)	Ex 04-05 (1)
Chiffre d'affaires net		185.2	177.2	489.4
Autres produits de l'activité ordinaire		0.1	-	0.2
• **REVENUS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**	**+ 4.6 %**	**185.3**	**177.2**	**489.6**
• **MARGE SUR COÛT DES VENTES**	**- 4.6 %**	**87.6**	**91.8**	**252.9**
Frais marketing et commerciaux		- 39.5	- 37.1	- 82.2
Frais de recherche		-19.6	- 16.5	- 34.3
Frais généraux et administratifs		- 37.0	- 38.8	- 78.3
Autres charges et produits opérationnels		0.3	- 0.8	- 11.6
Résultat de cessions d'immobilisations incorp. et corp.		4.0	-	- 0.1
Coûts de restructuration		-	-	- 2.5
Dépréciation du goodwill et autres actifs incorp.		-	- 0.1	- 0.2
• **RÉSULTAT OPÉRATIONNEL**	**x 2.8**	**- 4.2**	**- 1.5**	**43.7**
Coût de l'endettement		- 2.6	- 2.4	- 6.3
Revenus financiers		4.3	1.2	2.5
Autres produits et charges financiers		- 1.9	0.1	5.8
• RÉSULTAT FINANCIER		- 0.2	- 1.1	2.0
• PART DU RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES		-	-	0.9
• **RÉSULTAT AVANT IMPÔTS**	**x 1.7**	**- 4.4**	**- 2.6**	**46.6**
Charge d'impôts		3.0	- 0.6	- 11.8
• **RÉSULTAT DE L'ACTIVITE POURSUIVIE**	**x 0.4**	**- 1.4**	**- 3.2**	**34.8**
• **RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES NET D'IMPÔT** (1)		**4.7**	**-**	**-**
• **RÉSULTAT DE LA PERIODE**		**3.3**	**- 3.2**	**34.8**
Dont part du Groupe		2.3	- 2.7	32.3
Dont part des Minoritaires		1.0	- 0.5	2.5

(1) Les chiffres du 31.12.04 et 30.06.05 retraités de Ferry Morse pour la comparabilité sont disponibles dans la note B1 de l'annexe des comptes consolidés

Résultat net (part groupe) par action en € (cf note 10 sur le nombre d'actions)	0.24	- 1.49	10.34
Résultat net (part du groupe) dilué par action en € (cf note 10 sur le nombre d'actions)	0.24	- 1.49	10.34

2 - Bilan consolidé actif au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Note	Au 31.12.05	Au 30.06.05
Goodwill	4	18.5	19.1
Autres immobilisations incorporelles	5	155.1	153.5
Immobilisations corporelles	6-7	81.2	84.4
Participations des entreprises associées		6.0	6.0
Autres actifs financiers non courants	8	13.3	12.3
Actifs d'impôts différés		8.0	5.3
• **Total des actifs non courants**		**282.1**	**280.6**
Stocks		202.0	167.2
Clients et autres débiteurs	9	151.6	185.6
Impôts courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		81.6	86.3
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
• **Total des actifs courants**		**435.2**	**439.1**
TOTAL ACTIF		**717.3**	**719.7**

3 - Bilan consolidé passif au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Note	Au 31.12.05	Au 30.06.05
Capital social		145.9	145.9
Primes et réserves		137.6	120.9
Écarts de conversion		3.2	1.5
Résultat – Part Groupe		2.3	32.3
• **Capitaux propres – Part Groupe**	**10**	**289.0**	**300.6**
Intérêts minoritaires	11	43.1	41.0
• **Total des capitaux propres**		**332.1**	**341.6**
Emprunts et dettes financières	14	47.4	43.1
Provisions pour avantages au personnel	13	18.6	20.1
Provisions	13	-	-
Produits différés		-	-
Passifs d'impôts différés		42.0	37.2
• **Total des passifs non courants**		**108.0**	**100.4**
Emprunts et dettes financières	14	131.1	122.4
Provisions	13	9.1	12.4
Fournisseurs et autres créditeurs		135.5	142.0
Impôts courants		-	-
Produits différés		1.5	0.9
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		-	-
• **Total des passifs courants**		**277.2**	**277.7**
TOTAL PASSIF		**717.3**	**719.7**

4 - Tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31.12.05	30.06.05
1 – OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat de la période	3.3	34.8
Amortissements et provisions	12.7	41.6
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes	-	- 0.9
Impôts différés	0.9	- 0.9
Résultat sur opérations en capital (3)	- 12.3	- 4.8
• **MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT**	**4.6**	**69.8**
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
o Stocks	- 40.2	- 14.9
o Clients et autres débiteurs	25.8	- 5.6
o Dettes courantes	12.1	2.9
• **TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION**	**2.3**	**52.2**
2 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Prix de cession des actifs immobilisés	7.0	5.5
Acquisition d'immobilisations		
o Immobilisations incorporelles	- 15.2	- 26.4
o Immobilisations corporelles	- 3.4	- 12.1
o Immobilisations financières	- 3.7	- 4.2
Variation de périmètre – acquisitions (1)	- 1.3	- 4.6
Variation de périmètre - cessions (1) (4)	11.1	6.1
Variation des actifs financiers	2.3	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 2.3	- 3.3
• **TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS**	**- 5.5**	**- 39.0**
3 – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres	-	1.6
Augmentation des dettes financières	13.5	8.0
Distribution de dividendes	- 15.5	- 15.0
Incidence des décalages de trésorerie	-	-
• **TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT**	**- 2.0**	**- 5.4**
4 – INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	**0.5**	**0.8**
5 – VARIATION DE LA TRESORERIE	**- 4.7**	**8.6**
6 – TRESORERIE A L'OUVERTURE (2)	**86.3**	**77.7**
7 – TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)	**81.6**	**86.3**

(1) - Net de la trésorerie acquise ou cédée
(2) - Y compris les comptes courants actifs pour 36.5 M€ au 31.12.05
(3) – Y compris la plus value brute de Ferry Morse soit + 10.2 M€
(4) – Prix cession net d'impôt de Ferry Morse

5 - Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

A - METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers semestriels consolidés du Groupe sont établis d'une part conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels que décrits ci-après et adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005 et d'autre part, conformément aux règles de présentation et d'information en annexe selon les règles nationales telles que définies dans la recommandation du CNC 99-R01.

1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 – Contexte général et déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice clos au 30 juin 2006 seront les premiers états financiers préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date d'arrêté de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice clos le 30 juin 2006 étaient établis en conformité avec les règles et méthodes comptables françaises relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les informations financières comparatives 2004/2005 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes semestriels clos le 31 décembre 2005, et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels 2005/2006, ainsi que l'information comparative 2004/2005 qui leur sera jointe, devront être établis sur la base des principes applicables au 30 juin 2006, les informations du présent document relatives au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2005 pourront encore devoir être modifiées pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par la Commission européenne.

Le Groupe a appliqué au 1er juillet 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe ont été arrêtés le 3 avril 2006 par le conseil d'administration.

1.2 – Mise en œuvre des normes IFRS

En tant que premier adoptant des normes IFRS, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1er juillet 2004 selon ces nouvelles normes.

Pour l'élaboration de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé à la règle générale d'application rétrospective telle que définie par la norme IFRS 1.

Il a retenu certaines exemptions facultatives à cette application rétrospective, prévues par la norme IFRS 1 :

- Les écarts actuariels non encore reconnus au titre des provisions pour engagement de retraite ont été comptabilisés en capitaux propres au 1er juillet 2004.

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er juillet 2004 n'ont pas été retraités conformément à la norme IFRS 3.

La présentation du bilan est conforme aux critères de classement en éléments courants et non courants requis par la norme IAS 1.

De même le Groupe a choisi de retenir une présentation de son compte de résultat par fonction. Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

1.3 – Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés semestriels

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.4 – Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations incorporelles et les provisions.

1.5 – Méthodes de consolidation (IAS 27 – 28 – 31)

Les règles suivantes sont appliquées :

- Les filiales, contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale.

  Le contrôle exclusif résulte :

  - soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote.
  - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.
  - soit de la possibilité d'exercer une influence dominante.

- Les sociétés contrôlées conjointement avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

- Les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droit de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence.

  Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :

  - les transactions et comptes réciproques.
  - les dividendes versés entre sociétés consolidées.
  - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés.
  - les marges internes sur stocks.
  - les plus ou moins values sur cessions internes.

1.6 – Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en écart « Goodwill ».

Les goodwill négatifs résultant des acquisitions sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice de l'acquisition.

1.7 – Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

Le premier niveau d'information sectorielle, tel que définit par la norme IAS 14, est organisé par secteur d'activité.

La ventilation retenue par le Groupe pour les différents secteurs d'activité est la suivante :

- Branche Potagère Professionnelle
- Branche Grand Public

Le deuxième niveau d'information sectorielle tel que défini par la norme IAS 14 est organisé par zone géographique :

- Europe
- Amérique du Nord
- Asie / Pacifique

1.8 – Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie à des cours approchant les cours de change aux dates de transaction

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Écarts de conversion", et au poste « intérêts minoritaires » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

1.9 – Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autre produits et charges financières).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

1.10 – Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de production.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

a. Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Le Groupe estime qu'il est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Nature et contenu des projets immobilisés

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité du Groupe.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière du Groupe (semences potagères). Seuls les projets en relation étroite avec le développement stratégique sont retenus.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming….

- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération….).

- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matière première végétale en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

b. Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés (majoré des coûts annexes) et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Ces goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises".

Les goodwill font désormais l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en note 1.24 ci-après.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Titres mis en équivalence". Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

c. Les concessions, brevets, licences

Le coût d'acquisition de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré des coûts annexes pour les actifs acquis séparément.

- A la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

(c1) – Les marques

Elles font l'objet d'un suivi régulier. Dans un premier temps, elle consiste à les tester dans le cadre des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies et dans un deuxième temps elles sont évaluées d'après une estimation des suppléments de marge dégagés par rapport à d'autres marques de secteur comparable sur une période prévisionnelle de 10 ans.

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie compte tenu des dépenses régulières de communication qui sont consacrées à leur promotion. Par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

(c2) – Les brevets

La durée de vie économique des brevets correspond à la durée légale de protection.

(c3) – Les licences

La durée de vie économique correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

(c4) – Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, le Groupe peut être amené à mettre au point lui-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

a. Les coûts des matériaux et services utilisés.

b. Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

d. Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemple : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives….).

Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, le Groupe considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies.

1.11 – Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

a. Intérêts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

b. Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

c. Amortissements

(c1) – Base d'amortissement

Le Groupe a choisi de ne pas retenir, sauf cas particulier dûment justifié découlant le plus souvent de la nature des actifs concernés, de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe, compte tenu de leur spécificité, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

(c2) – Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

(c3) – Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivantes :

▪ Terrains :	généralement non amortis
▪ Agencement des terrains :	10 à 20 ans
▪ Bâtiments :	10 à 40 ans [1]
▪ Installations complexes spécialisées :	5 à 10 ans
▪ Machines, équipements industriels :	3 à 10 ans
▪ Équipements de bureau :	3 à 10 ans
▪ Autres immobilisations corporelles :	3 à 10 ans

(c4) – Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs….).

d. Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie, les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur si les circonstances l'exigent.

Ce test, mis en œuvre au niveau du Groupe, est réalisé selon la règle exposée au § 1.24 ci-après.

1.12 – Contrats de location (IAS 17)

1.12.1 – Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,

[1] 10 à 20 ans pour les constructions légères
20 à 40 ans pour les constructions plus robustes

- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des loyers minimum à la date de début de contrat et les emprunts au passif.

1.12.2 – Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

1.13 – Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent les charges indirectes de production mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminué des coûts attendus pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- Valeur de réalisation inférieure au prix de marché.
- Ajustement en fonction des perspectives de vente.
- Mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

1.14 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

1.15 – Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle et d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.16 – Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe participe à divers régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

a. Régime à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant engagé que dans la limite des cotisations versées.

b. Régime à prestations définies

Pour ces régimes, le Groupe comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode utilisée est celle dite des "unités de crédits projetées" qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

  Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

- Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.

- Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du "corridor". Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

  Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

  - des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,

  - et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

c. Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Pour le Groupe ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

d. Présentation au bilan et au compte de résultat

Le montant des provisions constituées au titre des avantages au personnel figure au bilan dans la rubrique "Provisions pour risques et charges non courantes" compte tenu de leur échéance à long terme.

Au compte de résultat, la charge représentative de l'évolution de ces engagements est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

1.17 – Provisions (IAS 37)

a. Principe général

La norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est autorisée dans la mesure où :

- Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, envers un tiers,
- L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers,
- Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

b. Application au Groupe

Le Groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux etc….). Il applique les règles suivantes :

(b1) – Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible du Groupe est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- Indemnités de licenciements,
- Pré-retraites,
- Préavis non effectués,
- Formation des personnes devant partir,
- Autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration.

(b2) – Provisions pour litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle,….)

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basés sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Par ailleurs afin d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de certains risques spécifiques (en particulier la responsabilité contractuelle, les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que certains risques dommages), le Groupe dispose d'une société captive de réassurance. Cette société constitue des provisions, conformément aux règles générales exposées ci-dessus.

(b3) – Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

1.18 – Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, le Groupe comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique "Produits différés" et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquelles elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans ce cas, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

1.19 – Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultat sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière….).

- Les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés.

- Les différences entre base comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité du Groupe à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- Les prévisions de résultats fiscaux futurs.

- La part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées.

- La position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

1.20 – Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et autres créditeurs" pour leur valeur nominale.

1.21 – Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

1.21.1 – Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse.

- Pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leurs valeurs nettes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt approprié.

A chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.21.2 – Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites au § 1.21.1 ci-dessus.

1.21.3 – Comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe applique les principes suivants :

a. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont exposés au § 1.9 ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour leur partie efficace.

b. Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

- Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition.

- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

- Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en "autres charges financières".

- A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

- Ces options de vente sur une société ont été exercées au cours du semestre

c. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique "produits différés". Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

d. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.21.4 – Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

Le Groupe ne possède aucun instrument composé de ce type au 31 décembre 2005

1.22 – Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés au § 1.21 ci-dessus.

1.23 – Trésorerie et équivalents de trésorerie – valeurs mobilières de placement

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie" la trésorerie figurant au bilan consolidé comprend :

- Les disponibilités.
- Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités.
- Les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de trésorerie.

b. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers" les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

- Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

1.24 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels du Groupe sont examinés à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (selon la méthode décrite ci-après).

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée en fin de période.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Un test de dépréciation et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été réalisé au 1er juillet 2004, date de transition aux IFRS, même s'il n'existait pas d'indication selon laquelle ces actifs avaient pu subir une perte de valeur.

a. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

b. Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.25 – Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

a. Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques "courant" et "non courant" en fonction de critères de liquidité pour les actifs et d'exigibilité pour les passifs.

b. Application au Groupe

Le Groupe a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
  - En "courant" si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture.
  - En "non courant" dans les cas inverses.
- Les actifs immobilisés sont classés en "non courant".
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en "courant".
- Les provisions pour avantages au personnel sont classées en "non courant" compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- Les dettes financières sont classées en "courant" et "non courant" selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif "non courant".

1.26 – Produits des activités ordinaires

a. Principe général

Les produits des activités ordinaires font l'objet de la norme IAS 18.

Ces revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

b. Application au Groupe

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La date de transfert correspond généralement :

- Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- Pour les prestations de service en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et si son résultat peut être estimé de façon fiable.

- Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant.

  Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

- Les produits des activités ordinaires comprennent :

  - Les ventes de produits.
  - Les ventes de services.
  - Les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

  Viennent en déduction de ces produits :

  - Les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce.
  - Les retours de marchandises et de biens.
  - Les remises de fin d'année.
  - Les marges arrières versées aux distributeurs, le cas échéant.

1.27 – Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La société Vilmorin Clause & Cie est détenue au 31 décembre 2005 par :

a. Différentes sociétés appartenant au groupe Limagrain (Groupe Limagrain Holding, Société Coopérative Agricole Limagrain, et Sélia) pour 70.50 %

b. Le public pour 29.40 %

c. Auto contrôle (note 10 et 1.15) pour 0.10 %

Périmètre

Sociétés	Pays	% Droits de vote	% Contrôle financier	Mode de consolidation
Vilmorin Clause & Cie	France	Sté Mère	Sté Mère	IG
American Bio Corporation	USA	100,00	100,00	IG
Anadolu	Turquie	47,48	44,48	EQ
Asamia Cold Storage	Israël	100,00	54,79	IG
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	100,00	94,35	IG
Alliance Semillas de Chile	Chili	100,00	48,12	IG
Bioseeds	Pays Bas	20,00	20,00	EQ
Biotech Mah Management	Israël	50,00	27,40	IP
Clause Harris Moran Tézier	Afrique du Sud	50,00	47,18	IP
CNOS Vilmorin	Pologne	100,00	44,71	IG
Clause Tézier Australia	Australie	100,00	99,97	IG
Clause Tézier do Brazil	Brésil	100,00	99,97	IG
Clause Tézier Ibérica	Espagne	100,00	99,97	IG
Clause Tézier India	Inde	100,00	99,97	IG
Clause Tézier Italia	Italie	100,00	99,97	IG
Clause Tézier SA	France	100,00	99,97	IG
Cylonie	Luxembourg	50,00	50,00	IP
Flora Frey Gmbh	Allemagne	100,00	87,66	IG
Flora Geissler Gmbh	Suisse	100,00	99,99	IG
Groupe Limagrain Luxembourg SA	Luxembourg	50,00	50,00	IP

Sociétés	Pays	% Droits de vote	% Contrôle financier	Mode de consolidation
Hazera Canaria	Canaries	100,00	54,80	IG
Hazera Espana	Espagne	100,00	54,80	IG
Hazera Genetics LTD	Israël	100,00	54,80	IG
Hazera Holding International BV	Pays Bas	100,00	54,80	IG
Hazera Mauritius LTD	Ile Maurice	100,00	54,80	IG
Hazera Seeds Inc	USA	100,00	54,80	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	100,00	54,79	IG
Henderson	Australie	100,00	50,65	IG
Harris Moran Seeds Inc	USA	100,00	94,35	IG
Kyowa Seeds	Japon	100,00	59,03	IG
Marco Polo Seeds Nusantara	Indonésie	100,00	90,00	IG
Marco Polo Seeds Thaïland	Thaïlande	100,00	100,00	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays Bas	100,00	94,31	IG
Nickerson Zwaan Gmbh	Allemagne	100,00	94,31	IG
Nickerson Zwaan India	Inde	100,00	94,31	IG
Nickerson Zwaan LTD	Royaume Unis	100,00	94,31	IG
Nickerson Zwaan Sp Zoo	Pologne	100,00	94,31	IG
Oxadis SA	France	100,00	99,99	IG
Oxadis SRL	Italie	100,00	98,99	IG
Plant Development Australia	Australie	100,00	100,00	IG
Semillas Harris Moran	Mexique	100,00	94,35	IG
Carl Sperling & Co	Allemagne	100,00	87,66	IG
Sperling Gmbh	Allemagne	100,00	87,66	IG
Suttons	Royaume Unis	100,00	100,00	IG
Top Green	France	50,00	50,00	IP
Van Den Berg	Pays Bas	100,00	79,99	IG
VCC Seeds LTD	Israël	100,00	100,00	IG
Vilmorin Ibérica	Espagne	100,00	94,10	IG
Vilmorin Italia	Italie	100,00	94,36	IG
Vilmorin Inc	USA	100,00	100,00	IG
Vilmorin SA	France	100,00	94,31	IG

- IG : intégration globale
- IP : intégration proportionnelle
- EQ : mise en équivalence

Depuis la clôture du 30 juin 2005, le périmètre de consolidation a varié comme suit :

- Suite à sa cession, la société Ferry Morse est déconsolidée.

La consolidation a été réalisée à partir de situations comptables intermédiaires au 31 décembre.

La société Mikado n'est pas consolidée, le Groupe n'y disposant pas d'influence notable au 31 décembre 2005.

B – NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 – COMPARABILITE DES COMPTES DE RESULTATS

En millions d'euros	**31.12.05**	**31.12.04 Proforma**
Revenu des activités ordinaires	185.3	185.4
• **MARGE SUR COÛT DES VENTES**	**87.6**	**90.4**
Autres charges et produits d'exploitation	- 91.8	- 91.2
• **RÉSULTAT OPÉRATIONNEL**	**- 4.2**	**- 0.8**
Résultat financier	- 0.2	- 1.0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0.0	0.1
• **RÉSULTAT AVANT IMPÔT**	**- 4.4**	**- 1.8**
Charge d'impôts	3.0	- 0.6
• **RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES**	**- 1.4**	**- 2.4**
• **RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES NET D'IMPOTS**	**4.7**	**- 0.3**

Résultat - Part du Groupe	2.3	- 2.5
Résultat –Part des Minoritaires	1.0	- 0.1
• **RESULTAT DE LA PERIODE**	**3.3**	**- 2.6**

Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat du 31.12.2004 a été retraité en appliquant le taux moyen du 31.12.2005.

Afin de neutraliser les variations de périmètre :

- La société Ferry Morse, sortante au 1er semestre, a été mentionnée dans la rubrique "Résultat des activités abandonnées" au 31.12.2004.

- La société Kyowa, consolidée par intégration proportionnelle à 40 % au 31.12.2004; et par intégration globale à 100 % au 31.12.2005; a été retraitée à 100 % au 31.12.2004

Information complémentaire sur Ferry Morse

La déconsolidation de la société Ferry Morse à compter du 1er juillet 2005 suite à sa cession a eu les incidences suivantes sur le compte de résultat :

En millions d'euros	**31.12.05**	**31.12.04**	**30.06.05**
Revenu des activités ordinaires	-	11.8	33.7
Résultat opérationnel	-	- 0.3	2.2
Résultat financier	-	- 0.1	- 0.3
Charge d'impôts	-	0.1	- 0.3
Résultat net des activités abandonnées	4.7	-	-
RÉSULTAT NET	**4.7**	**- 0.3**	**1.6**

Le résultat net de la cession des titres de Ferry Morse au 31 décembre 2005 inclus une charge d'impôt estimée qui sera revalorisée à la clôture de l'exercice en faction de l'intégration fiscale aux USA.

Note 2 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément au règlement du CRC 99 R-01, l'information sectorielle est ventilée par secteur d'activité et par zone géographique.

1 – Information par secteur d'activité

En millions d'euros	Holdings	Branche professionnelle	Branche Grand Public	**Total**
Revenu des activités ordinaires				
31.12.04	0,0	113,7	63,5	**177,2**
31.12.05	0,0	135,8	49,5	**185,3**
Résultat opérationnel				
31.12.04	-0,9	7,9	-8,5	**-1,5**
31.12.05	-2,6	6,4	-8,0	**-4,2**
Actifs non courants				
31.12.04	17,0	212,6	37,4	**267,0**
31.12.05	18,4	234,2	29,5	**282,1**

2 – Information par zone géographique

En millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Moyen Orient	Autres	**Total**
Revenu des activités ordinaires						
31.12.04	109,5	33,4	14,2	14,2	5,9	**177,2**
31.12.05	109,1	24,0	28,5	16,1	7,6	**185,3**
Résultat opérationnel						
31.12.04	-1,4	-4,3	0,7	2,9	0,6	**-1,5**
31.12.05	-3,2	-6,3	1,3	2,6	1,4	**-4,2**
Actifs non courants						
31.12.04	180,8	42,7	7,5	35,3	0,7	**267,0**
31.12.05	178,9	46,8	14,3	41,3	0,8	**282,1**

3 - Informations complémentaires

- Les chiffres du 31 décembre 2004 n'ont pas été retraités de l'activité cédée de Ferry Morse.
- La rubrique "Actifs non courants" contient les actifs d'impôts différés.

Note 3 – QUOTE PART DE GESTION GROUPE

Des quotes parts de gestion sont facturées par le Groupe Limagrain aux filiales de Vilmorin Clause & Cie sur la base d'une répartition des frais prévisionnels.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte, depuis l'exercice 1997/1998, de plusieurs éléments :

a. Pour les prestations de gestion générale

- ➜ Du chiffre d'affaires
- ➜ De la valeur ajoutée
- ➜ Des frais de recherche et développement
- ➜ De la masse salariale

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

b. Pour les prestations de nature scientifique

- ➜ Des frais de recherche et développement
- ➜ De la valeur ajoutée

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

La méthode utilisée est restée constante sur l'exercice par rapport aux exercices précédents. Le montant total des quotes parts s'est élevé à 4.7M€ pour le premier semestre de l'exercice contre 4.1 M€ au premier semestre de l'exercice précédent.

Note 4 – GOODWILL

L'évolution des goodwill s'analyse comme suit :

En millions d'euros	**30.06.05**	**Variation de périmètre**	**Variation de change**	**31.12.05**
Goodwill brut Perte de valeur	21.8 - 2.7	- 0.7 -	0.1 -	21.2 - 2.7
Goodwill net	**19.1**	**- 0.7**	**0.1**	**18.5**

- La diminution du goodwill est liée en totalité à la sortie de Ferry Morse du périmètre consolidé.
- Les pertes de valeurs sont inchangées au 31 décembre 2005 et concerne principalement la dépréciation constatée sur les activités Grand Public en Allemagne.

Note 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1 – Brut

En millions d'euros	30.06.05	Activation des coûts de développement	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	31.12.05
Coûts de développement - générés en interne	105,9	13,9					0,8	120,6
Matériel génétique	53,6						0,3	53,9
Logiciels - acquis	19,1		0,7		0,3	-0,3	0,1	19,9
Logiciels - générés en interne	2,7							2,7
Brevets / Droits de licence - acquis	13,2				0,1			13,3
Marques	40,3						0,1	40,4
Autres immobilisations incorporelles - acquises	1,0		0,5	-0,3				1,2
En-cours - immobilisations incorporelles	0,1		0,1		-0,1			0,1
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0,3				-0,3			0,0
TOTAL	**236,2**	**13,9**	**1,3**	**-0,3**	**0,0**	**-0,3**	**1,3**	**252,1**

2 – Amortissements

En millions d'euros	30.06.05	Dotations et reprises	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	31.12.05
Coûts de développement - générés en interne	59,9	12,0				0,5	72,4
Matériel génétique	1,2						1,2
Logiciels - acquis	9,5	1,3			-0,3		10,5
Logiciels - générés en interne	0,8	0,4					1,2
Brevets / Droits de licence - acquis	8,1	0,5					8,6
Marques	0,1						0,1
Autres immobilisations incorporelles - acquises	0,5	0,1	-0,2	0,2			0,6
TOTAL	**80,1**	**14,3**	**-0,2**	**0,2**	**-0,3**	**0,5**	**94,6**

3 – Impairments

En millions d'euros	**30.06.05**	**Reclassement**	**31.12.05**
Matériel génétique	1.4	0.0	1.4
Marques	1.0	0.0	1.0
Autres immobilisations incorporelles acquises	0.2	- 0.2	0.0
TOTAL	**2.6**	**- 0.2**	**2.4**

4 - Information complémentaire

Conformément aux normes IFRS (cf principes et méthodes comptables), les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondent aux critères d'IAS 38. Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la 1ère année.

En millions d'euros	**31.12.05**
Coûts de développement générés en interne	120.6
Amortissement	- 72.4
Coûts de développement net	**48.2**

Note 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES – HORS LOCATIONS FINANCIÈRES

1 – Brut

En millions d'euros	30.06.05	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	31.12.05
Terrains	12,8		-0,6			-0,1	12,1
Agencement de terrains	1,2						1,2
Constructions	60,8	0,3	-1,7	0,6		0,4	60,4
Agencements des constructions	15,7	0,2			-1,3		14,6
Installations complexes spécialisées	30,5	0,1	-0,1	-5,9			24,6
Equipement industriel	47,9	0,8	-0,2	7,9	-1,8	0,3	54,9
Matériel de bureau	6,8			0,1	-0,4	0,1	6,6
Autres immobilisations corporelles	17,9	0,6	-0,3	-0,4	-1,7		16,1
En-cours - immobilisation corporelles	4,0	1,3		-2,3			3,0
Avances et acomptes s/immo. corp.	0,1		-0,1				0,0
TOTAL	**197,7**	**3,3**	**-3,0**	**0,0**	**-5,2**	**0,7**	**193,5**

2 – Amortissements

En millions d'euros	30.06.05	Dotations et reprises	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	Variation de change	31.12.05
Agencement de terrains	0,8						0,8
Constructions	32,8	1,2	-1,4			0,2	32,8
Agencements des constructions	9,7	0,5			-1,0		9,2
Installations complexes spécialisées	21,3	0,7		-5,0			17,0
Equipement industriel	37,3	1,6	-0,2	5,4	-1,4	0,2	42,9
Matériel de bureau	5,5	0,2		0,1	-0,4		5,4
Autres immobilisations corporelles	12,9	0,5	-0,2	-0,5	-1,6		11,1
TOTAL	**120,3**	**4,7**	**-1,8**	**0,0**	**-4,4**	**0,4**	**119,2**

Note 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN LOCATION FINANCIÈRE

1 – Brut

En millions d'euros	**30.06.05**	**Acquisitions**	**31.12.05**
Terrains	1.7	0.0	1.7
Constructions	14.5	0.0	14.5
Installations spécialisées	0.6	0.0	0.6
Autres immobilisations corporelles	0.0	0.1	0.1
TOTAL	**16.8**	**0.1**	**16.9**

2 – Amortissements

En millions d'euros	**30.06.05**	**Dotations et reprises**	**31.12.05**
Constructions	4.8	0.2	5.0
Installations spécialisées	0.3	0.0	0.3
TOTAL	**5.1**	**0.2**	**5.3**

3 – Perte de la valeur

En millions d'euros	**30.06.05**	**31.12.05**
Constructions	4.7	4.7
TOTAL	**4.7**	**4.7**

4 - Information complémentaire

Le bail à long terme conclu par Flora Frey GmbH avec une société spécialisée pour les locaux qu'elle occupe à Solingen est désormais retraité en principes IFRS au titre des locations financières. Par ailleurs, la valeur des constructions a fait l'objet d'une perte de valeur de 4.7 M€ au 30 juin 2005 en raison de la dégradation sensible de l'activité de la société.

Le retraitement du crédit bail a eu les incidences suivantes sur le bilan au 31.12.2005 :

- Brut 15.3
- Amortissement - 4.2
- Impairment - 4.7

6.4

Note 8 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

1 – Brut

En millions d'euros	30.06.05	Acquisitions	Cessions	31.12.05
Actifs financiers disponibles à la vente	5.1	0.0	- 3.7	1.4
Autres actifs financiers non courants	7.9	1.5		9.4
Prêts, cautionnements et autres créances	2.6	2.2	-2.3	2.5
TOTAL	**15.6**	**3.7**	**- 6.0**	**13.3**

2 – Provisions

En millions d'euros	30.06.05	Dotations et reprises	31.12.05
Actifs financiers non courants	3.3	- 3.3	0.0

3 - Informations complémentaires

a. Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent essentiellement à la participation dans la société japonaise Mikado pour 1.2 M€.

Les reprises de provisions concernent principalement Exelixis (société américaine dont tous les titres ont été cédés sur la période).

b. Les autres actifs financiers non courants comprennent essentiellement le dépôt de garantie constitué par la société Cylonie (9.2 M€).

Note 9 – CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances et autres débiteurs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31.12.05	30.06.05
Créances clients		
Brut	123.7	167.1
Provision	- 7.0	- 6.6
Net	116.7	160.5
Débiteurs divers	25.1	18.9
Charges différées	9.8	6.2
TOTAL	**151.6**	**185.6**

Note 10 – CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	TOTAL
• **Au 30.06.2004**	**145.9**	**29.3**	**105.9**	**-**	**-**	**281.1**
Retraitement des subventions d'investissements	-	-	- 0.4	-	-	**- 0.4**
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	32.3	-	**32.3**
Distributions	-	-	- 14.6	-	-	**- 14.6**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	1.5	**1.5**
Élimination des actions propres	-	-	1.2	-	-	**1.2**
Ajustements divers	-	-	- 0.5	-	-	**- 0.5**
• **Au 30.06.2005**	**145.9**	**29.3**	**91.6**	**32.3**	**1.5**	**300.6**
Affectation du résultat	-	-	32.3	- 32.3	-	**-**
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	2.3	-	**2.3**
Distributions	-	-	- 15.5	-	-	**- 15.5**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	1.7	**1.7**
Ajustements divers	-	-	- 0.1	-	-	**- 0.1**
• **Au 31.12.2005**	**145.9**	**29.3**	**108.3**	**2.3**	**3.2**	**289.0**

Le capital de Vilmorin Clause & Cie est composé de 9 566 979 actions de 15.25 euros chacune.

Note 11 – INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	TOTAL
• **Au 30.06.04**	**36.6**	**-**	**-**	**36.6**
Résultat consolidé de l'exercice	-	2.5	-	**2.5**
Distribution	- 0.4	-	-	**- 0.4**
Variation des écarts de conversion	-	-	0.2	**0.2**
Variation des pourcentages d'intérêt	5.4	-	-	**5.4**
Options sur titres	- 2.6	-	-	**- 2.6**
Ajustements divers	- 0.7	-	-	**- 0.7**
• **Au 30.06.05**	**38.3**	**2.5**	**0.2**	**41.0**
Affectation du résultat	2.5	- 2.5	-	**-**
Résultat consolidé de l'exercice	-	1.0	-	**1.0**
Variation des pourcentages d'intérêts	0.5	-	-	**0.5**
Variation des écarts de conversion	-	-	0.4	**0.4**
Ajustements divers	0.2	-	-	**0.2**
• **Au 31.12.05**	**41.5**	**1.0**	**0.6**	**43.1**

Note 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Différents instruments financiers ont été émis par certaines sociétés du Groupe. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Stocks options

La société Hazera Genetics Ltd a procédé à plusieurs émissions d'options au bénéfice du personnel dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Date d'émission des options	5 plans de 2000 à 2002
Date d'exercice des options	Jusqu'au 31.08.2009
Nombre d'options émises	174 328
Nombre d'options exercées à ce jour	-
Nombre d'options en circulation	174 328
Nombre d'actions pouvant être souscrites	174 328
Prix unitaire d'exercice	20.3 NIS indexés / action
Dilution potentielle du Groupe dans la société	0.54 % du capital

Note 13 – PROVISIONS

1 – Provisions non courantes

En millions d'euros	30.06.05	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Variation de périmètre	31.12.05
Provisions pour avantages au personnel	20,1	0,8	-0,1	-0,9	-1,3	18,6
TOTAL	**20,1**	**0,8**	**-0,1**	**-0,9**	**-1,3**	**18,6**

2 – Provisions courantes

En millions d'euros	30.06.05	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Reclassement	31.12.05
Provisions pour litige client - courant	1,9	0,5	-0,1	-0,5		1,8
Provisions pour autre litige - courant	0,3	0,3				0,6
Provision pour restructuration - courant	4,5	0,2		-2,2		2,5
Provision pour avantages au personnel - courant	0,6				-0,2	0,4
Autres provisions - courant	5,1			-1,3		3,8
TOTAL	**12,4**	**1,0**	**-0,1**	**-4,0**	**-0,2**	**9,1**

3 – Informations complémentaires

a. Les autres provisions courantes comprennent une provision pour risques constituée par la société de réassurance Cylonie et correspondant à une estimation statistique de litiges observés pour 2.2 M€.

b. Les indemnités de pensions et retraites sont intégralement provisionnées et évaluées en fonction de la législation applicable dans chaque pays et des conventions applicables à chaque société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

A ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Projection d'augmentation de salaires
- Turnover de l'effectif
- Espérance de vie
- Actualisation

c. Les provisions pour restructuration comptabilisées au 30.06.05, notamment sur les sociétés Flora Frey et Sperling ont été utilisées à hauteur de 2.2 M€. Le solde sera utilisé au cours du second semestre.

Note 14 - DETTES FINANCIERES

1 – Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.05	Nouveaux emprunts	Remboursement d'emprunts	Reclassement	Exercice d'options sur titres	Variation de change	31.12.05
Emprunts bancaires garantis - non courant	11,4	8,5	-2,8	0,4		0,1	17,6
Emprunts bancaires non garantis - non courant	16,6		-0,4				16,2
Autres emprunts - non courant	5,5	0,1			-1,2		4,4
Dettes de location financière - non courant	9,6			-0,4			9,2
TOTAL	**43,1**	**8,6**	**-3,2**	**0,0**	**-1,2**	**0,1**	**47,4**

2 – Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.05	Nouveaux emprunts	Remboursement d'emprunts	Reclassement	Variation de change	31.12.05
Compte courant financier passif	29,8		-7,9		0,1	22,0
Concours bancaires	62,8	17,6			-0,2	80,2
Ajustement IG bilan financier - Intérêts courus	0,0					0,0
Emprunts bancaires garantis - part < 1 an	27,4		-0,8	-0,4	0,7	26,9
Emprunts bancaires non garantis - part < 1 an	1,1		-0,2			0,9
Dettes de location financière - courante	0,8		-0,4	0,4		0,8
Intérêts courus sur emprunts	0,5		-0,2			0,3
TOTAL	**122,4**	**17,6**	**-9,5**	**0,0**	**0,6**	**131,1**

3 - Information complémentaire

Les comptes courants comprennent des avances de GROUPE LIMAGRAIN HOLDING dans le cadre de la gestion centralisé de la trésorerie opérée par cette dernière. Ils sont rémunérés sur la base moyenne annuelle EONIA + 0.18 %.

Note 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

1 - Engagements de garantie

En millions d'euros	Engagements Reçus	Engagements Donnés
Avals, cautions, garanties	0.1	10.6

Les avals, cautions et garanties données comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle d'un bail commercial concernant la société Suttons.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 - Engagements réciproques (En millions d'euros)

Achats devises à terme	21.4
Crédit bail mobilier	0.5
Contrats de location simple	16.6
Autres engagements	0.1
TOTAL	**38.6**

3 - Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
Emprunts à moyen terme garantis par des sûretés réelles	**41.9**	**80.3**	**80.7**

4 – Engagements de la société Cylonie

Dans le cadre d'un montage captif, la société de réassurance Cylonie a pris et reçu les engagements suivants :

- d'une part elle a donné un engagement de réassurance au bénéfice d'une compagnie d'assurance tierce pour un montant maximum de 43 millions de dollars américains et pour une période expirant au 30.06.2007. A ce jour, 18 millions de dollars américains ont été utilisés.

  A la sureté de cet engagement, elle a constitué un gage espèces à tiers détenteur s'élevant à 18,3 millions de dollars américains au 30.06.2005. Cette somme figure sous la rubrique "Autres actifs financiers non courants" de la note n° 8 pour la part intégrée dans le périmètre Vilmorin Clause & Cie soit 4.5 millions d'euros.

- d'autre part, elle a reçu un engagement de réassurance émis par une compagnie de réassurance tierce pour un montant maximum de 30 millions de dollars américains au 31.12.2004 et pour une période expirant au 30.06.2009.

- par ailleurs, Cylonie a élargi son domaine d'intervention aux assurances dommages et pertes d'exploitation.

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Vilmorin Clause & Cie, relatifs à la période du 1er juillet au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/2006, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 juin 2005 et au premier semestre relatif à la période du 1er juillet au 31 décembre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note A1 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- la note A1.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 30 juin 2006 et dans les comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 5 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit *Département de KPMG S.A.*	Visas 4 *Commissariat*
Catherine Porta *Associée*	Claude Aubert

4.3 Evolutions récentes et perspectives d'avenir

Le Chapitre « Les activités : bilan et perspectives»du document de référence du 9 Novembre 2005, déposé sous le n° D 05-1262 (pages 24 et 29) est actualisé par les évolutions récentes et les perspectives d'avenir suivantes :

■ Evolutions récentes

Cession de Ferry Morse. 28 octobre 2005

Conformément à l'objectif initialement annoncé dans le cadre de la réorientation des activités Grand Public, Vilmorin Clause & Cie a concrétisé sa décision de désinvestissement du marché nord-américain Grand Public en cédant sa filiale Ferry Morse Seed Company (Fulton, Kentucky) au groupe norvégien Jiffy International AS.
Cet accord porte sur la cession intégrale de la participation de Vilmorin Clause & Cie dans Ferry Morse pour un prix de cession brut incluant la cession de la marque de 24,6 millions de dollars.

Prise de contrôle majoritaire dans Mikado Seed Growers Co. 9 mars 2006.

Vilmorin Clause & Cie a pris le contrôle majoritaire de la société japonaise Mikado Seed Growers, dont elle détenait déjà une participation à hauteur de 20 %. En accord avec les autres actionnaires de la société, Vilmorin Clause & Cie a porté sa participation à 54,3 % du capital de Mikado suite à une augmentation de capital qui lui a été réservée.
.
Cette opération a pour objectif d'accélérer la croissance des activités de Vilmorin Clause & Cie sur le marché japonais et plus largement sur la zone asiatique.

Projet d'intégration de la division semences de grandes cultures de Limagrain. 6 avril 2006.

Vilmorin Clause & Cie vient d'arrêter, en concertation avec le groupe Limagrain, son actionnaire de référence, un projet à vocation industrielle visant à intégrer, au sein de son périmètre, les activités semences de grandes cultures de Limagrain.

Cette opération, qui s'inscrit pleinement dans la continuité de la stratégie de Vilmorin Clause & Cie, lui permettra notamment :

- de consolider ses investissements en recherche et de renforcer significativement ses compétences en biotechnologies végétales, grâce à de fortes complémentarités en recherche amont,

- d'acquérir une nouvelle dimension et d'intensifier son développement international, sur un marché mondial des semences marqué, depuis deux ans, par l'accélération des opérations de concentration ainsi que par leur valorisation croissante,

- de bénéficier de nouveaux relais de croissance.

La transaction envisagée prévoit l'apport par le groupe Limagrain :

- des activités semences de grandes cultures nord-américaines (maïs, soja - chiffre d'affaires 2004-2005 de près de 200 millions de dollars) exploitées en joint-venture, avec le groupe semencier allemand KWS et consolidées à parité.

- des activités semences de grandes cultures européennes (maïs, céréales, tournesol, colza - chiffre d'affaires proforma 2004-2005 d'environ 340 millions d'euros) qui intègrent également depuis février 2005 les actifs semenciers européens d'Advanta,

- et de la participation majoritaire détenue par Limagrain au sein de Biogemma, société de recherche en biotechnologies.

En outre, l'apport de ces activités s'accompagnera du transfert des dettes financières liées à ces actifs estimées à environ 300 millions d'euros.

■ Perspectives

Sur la base des informations précédemment commentées et du niveau d'activité réalisé au cours du premier semestre, Vilmorin Clause & Cie confirme, pour l'exercice 2005-2006, ses objectifs de croissance de marges et de résultats, dans une tendance comparable à la moyenne des derniers exercices.

4.4 Responsabilité de la mise à jour du document de référence

■ Personne responsable des informations contenues dans l'actualisation du document de référence et attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont , à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation du document de référence.

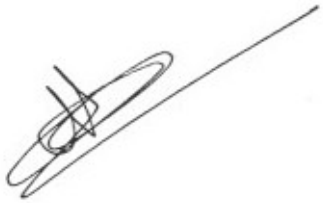

Daniel CHERON
Administrateur Directeur Général Délégué

4.5 Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture de l'actualisation du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages de l'actualisation du document de référence et du document de référence correspondantes.

Sections /Rubriques	Pages Document de référence	Pages Actualisation du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Nom et fonction des responsables du document	154	97
1.2 Attestation des responsables	154	97
2. NOM ET ADRESSE DES CONTROLEURS LEGAUX	66	10
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6-8/21/27	
4. FACTEURS DE RISQUES	56-58/87-89	
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la société	15-16	
> Raison sociale et nom de la société	81	
> Lieu et numéro d'enregistrement	81	
> Date de constitution et durée de vie	81	
> Siège social et forme juridique	81	
> Evènements importants dans le développement	23-24/28-29	95-96
5.2 Investissements	21/27/40-41/58	
6. APERCU DES ACTIVITES		
6.1 Principales activités	13-14	4/51-52/95/
6.2 Principaux marchés	25/31-32/34	
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	26/33/57-58	
7. ORGANIGRAMME	82-85	13/75-76
8. PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS	41/57-58/117-118/ 136	20-21/35/82-83
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
9.1 Situation financière	102-103/131	42/54-55
9.2 Résultat d'exploitation	101/108-110/130	53/77-78
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Capitaux de l'émetteur	103/123-124/131/ 138	55/86-88
10.2 Flux de trésorerie	104/132	26/56
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	103/126-127/131/ 138-139	55/89-92
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	40-43/52-53	18-19/31/43/61-62/81
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	25/31-32	95-96
13. PERSPECTIVES	24/29	52/96
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GENERALE	63-65	5-9
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	66/98	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64-65	
17. SALARIES		
17.1 Effectifs	21/27/111-112/140	
17.2 Stock-options	76	88
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	64/76	14
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	40-41/76/112	79
20. INFORMATION FINANCIERE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR		
> Informations financières historiques et états financiers,	06-08/97/101-129/	15-94

vérification des informations financières historiques annuelles	130-143/154	97
> Politique de distribution et de dividendes	05/75	
> Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA	14
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1 Capital social	76-78	14
21.2 Acte constitutif et statuts	81	
22. CONTRATS IMPORTANTS	58	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	25-26/31	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	72	1
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	23/82-85/96 105-106	4/13/75-76